

Université de Montréal

La justification de la violence envers l'enfant chez les
mères victimes de violence conjugale

par

Manon Duhamel

Département de psychologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)

août, 2001

©manon duhamel, 2001



Handwritten text at the top left of the page.

Handwritten text in the upper middle section.

BF
22
N54
2001
N.034



Page d'identification du jury

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

La justification de la violence envers l'enfant chez les mères
victimes de violence conjugale

présenté par :

Manon Duhamel

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Sheilagh Hodgins
Andrée Fortin
John Wright

Président-rapporteur
Directeur de recherche
Membre du jury

Mémoire accepté le 26 octobre 2001

Sommaire

Cette étude avait pour but de vérifier dans quelle mesure la justification de la violence envers l'enfant est associée au recours à cette violence et contribue à prédire le niveau de violence exercé à l'endroit de l'enfant. La recherche a été conduite auprès de 40 mères recrutées par le biais d'une maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale. Dans les douze mois précédant leur participation à l'étude, toutes les mères devaient avoir habité avec au moins un enfant d'âge scolaire et elles devaient avoir été victime d'au moins une agression verbale ou physique de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint. Le *Questionnaire sur la Résolution de Conflits*, version française du *Conflict Tactics Scale* de Straus (1979), a été utilisé pour mesurer la violence exercée à l'endroit de l'enfant, ainsi que la violence conjugale subie par la mère au cours de l'année écoulée. L'échelle de punition physique dans l'enfance, traduction du *Physical Punishment (PP) Scale* de Berger et Knutson (1984), a servi à obtenir des données sur l'expérience de violence vécu par ces femmes dans leur enfance. Enfin, la *Mesure de la Justification de la Violence envers l'Enfant (MJVE)*, mise au point par Fortin (1994) a permis d'évaluer le niveau de justification de la violence chez les mères. Deux séries d'analyse de régression hiérarchique ont été effectuées sur les données recueillies afin de déterminer la contribution ajoutée par le score global au MJVE et par chacune de ses échelles. Les résultats confirment que la justification de la violence envers l'enfant contribue à expliquer la violence exercée à l'endroit de l'enfant, au delà de facteurs de risque de violence connus. Chez nos participantes, cette contribution ajoutée se reflète surtout en terme de tolérance de la violence envers l'enfant. Les mères plus tolérantes sont plus susceptibles d'exercer davantage de violence physique envers leur enfant comparativement à celles qui le sont moins. Les résultats révèlent également l'importance et la complexité des liens déjà observés entre l'expérience ou l'exposition à la violence et le fait d'y recourir quand

vient le temps de discipliner l'enfant. Finalement, les résultats indiquent qu'une scolarité plus longue est associée à un usage moins fréquent de la violence physique, alors que le fait de tirer sa principale source de revenu de l'aide sociale est lié à un usage plus fréquent de la punition corporelle ou de l'assaut physique à l'endroit de l'enfant.

Table des matières

Liste des tableaux	vi
Liste des sigles et abréviations	viii
Introduction	1
Chapitre premier - Contexte théorique	3
Violence envers l'enfant	4
Justification de la violence envers l'enfant	11
Objectifs de la recherche	22
Chapitre II - Méthodologie	23
Participant.es	24
Instruments	26
Déroulement	30
Chapitre III - Résultats	32
Analyse et présentation des résultats	33
Interprétation des résultats	49
Conclusion	58
Références	61
Appendice A - Questionnaires	69
Appendice B - Résultats individuels	88
Remerciements	101

Liste des tableaux

Tableau		
1	Répartition des participantes selon leurs caractéristiques sociodémographiques	25
2	Moyenne, écart type, médiane, valeur minimum et maximum des scores pour chacune des échelles de mesures	34
3	Corrélations entre les échelles du QRC-enfant	36
4	Composition de la cote servant de mesure de la violence envers l'enfant selon le score aux échelles du QRC-enfant et fréquence associées à chacune des cotes	38
5	Corrélations entre les échelles du QRC-conjoint	41
6	Composition de la cote servant de mesure de la violence conjugale subie selon le score aux échelles du QRC-conjoint et fréquence associée à chacune des cotes	42
7	Corrélations entre les échelles du MJVE et avec le score global au MJVE	44
8	Statistiques descriptives des variables sociodémographiques	45
9	Corrélations entre les variables sociodémographiques et avec la cote de violence envers l'enfant	45
10	Moyenne et écart type des variables incluses dans l'analyse, corrélations entre les variables indépendantes et la variable dépendante et corrélations entre les blocs de variables indépendantes	48
11	Résultats de l'analyse de régression hiérarchique visant à prédire la violence envers l'enfant à partir de la scolarité, la source de revenu, la violence subie et le score global au MJVE	49
12	Résultats de l'analyse de régression hiérarchique visant à prédire la violence envers l'enfant à partir de la scolarité, la source de revenu, la violence subie et les scores à chacune des échelles du MJVE	50

Tableau

13	Scores aux trois échelles du QRC-enfant et cote de violence envers l'enfant pour chaque participante	89
14	Scores aux échelles du QRC-conjoint, cote de violence conjugale subie et score à l'échelle de punition physique dans l'enfance pour chaque participante	91
15	Scores aux échelles du MJVE et score global au MJVE pour chaque participante	93
16	Âge, niveau de scolarité, type de famille, nombre d'enfants à la maison, principale source de revenu personnel et niveau de revenu familial net annuel déclarés par chaque participante	97

Liste des sigles et abréviations

CTS : *Conflict Tactics Scales* (Straus, 1979)

MJVE : Mesure de la Justification de la Violence envers l'Enfant (Fortin, 1994; 1995)

PP : Échelle de punition physique (*Physical Punishment scale*, Berger, Knutson, Mehm et Perkins, 1988)

QRC : Questionnaire sur la Résolution de Conflits

Introduction

Le nombre d'enfants victimes de la violence de leurs parents est alarmant et les coûts humanitaires et sociaux de cette violence étonnent par leur ampleur (Corby, 1993; Holden, Geffner & Jouriles, 1998). Dans notre recherche de solutions, l'identification et la mesure des facteurs de risque associés à l'occurrence de cette violence sont essentiels aussi bien pour le dépistage précoce des parents susceptibles d'exercer de la violence à l'endroit de l'enfant, que pour l'élaboration de programmes de prévention de la violence familiale plus efficaces (Corby, 1993; Fortin, 1994; Tzeng, Jackson et Karison, 1991). Au nombre des facteurs déjà identifiés (Belsky, 1993), les éléments de justification qui permettent aux parents d'excuser leurs comportements violents, de les rendre acceptables et d'en tenir, du moins en partie, l'enfant responsable n'ont pas suffisamment retenu l'attention (Cumming, 1997; Dietrich, Berkowitz, Kadushin et McGloin, 1990; Fortin, 1994; Piekarska, 1996). En fait, peu d'études se sont intéressées à déterminer la relation pouvant exister entre le niveau de justification de la violence envers l'enfant et celui de la violence infligée à ce dernier (Fortin, 1994). Le but de ce mémoire était précisément de déterminer cette relation dans un échantillon de 40 mères victimes de violence conjugale, considérées comme un groupe à risque de violence envers l'enfant. Pour les fins de cette étude, seules les conduites de violence physique et psychologique des mères à l'endroit de l'enfant ont été considérées.

Chapitre premier
Contexte théorique

La violence envers l'enfant

Définition de la violence envers l'enfant

Dans la littérature, la violence envers l'enfant se définit et se mesure en termes de catégorie (physique, psychologique, sexuelle), de gravité et de fréquence le long d'un continuum qui, dans le cas de la violence physique, va de la simple tape aux attaques extrêmes entraînant des blessures graves ou mortelles (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980). Pour Gelles (1997), la violence physique inclut «tout acte dont l'intention ou l'intention perçue est de causer une douleur ou blessure corporelle à une autre personne» (p.14). La violence psychologique est sans aucun doute la catégorie de violence la plus difficile à définir opérationnellement (Vissing, Straus, Gelles et Harrop, 1991). Garbarino, Guttman et Seeley (1986) la voient comme une attaque délibérée de l'adulte contre les compétences sociales et le développement de soi de l'enfant qui s'exprime en cinq types de comportements destructeurs soit: le rejet, l'isolement, le terrorisme, l'indifférence et la corruption. Lorsque la violence infligée par le parent se situe à l'extrémité la plus grave ou chronique, elle est clairement reconnue comme de l'abus et dénoncée en conséquence par l'ensemble de la communauté (Corby, 1993; Gelles, 1980; Straus et al., 1980). À l'autre extrémité, les punitions corporelles, les attaques verbales, l'isolement et l'intimidation sont encore souvent considérés comme des techniques disciplinaires plus ou moins appropriées selon les circonstances et les normes de la communauté (Graziano, 1994). Ainsi, quand vient le temps d'identifier le nombre d'enfants victimes ou à risque d'être victimes de la violence d'un parent, et les conséquences de cette violence pour l'enfant, les critères varient d'une étude à l'autre en fonction des buts poursuivis et de la sensibilité des mesures utilisées (Corby, 1993; Gelles, 1997).

Ampleur de la violence envers l'enfant

Deux principales sources de données sont disponibles pour évaluer le nombre d'enfants victimes de la violence de leurs parents: les rapports des agences officielles de protection de l'enfance et les études de prévalence à partir d'échantillons de la population. Les statistiques officielles nous renseignent sur les cas de violence parentale assez visibles et manifestes pour attirer l'attention. Aux États-Unis, le *National Center on Child Abuse and Neglect* a mis au point un système national de cueillette et d'analyse de tous les cas de mauvais traitements signalés dans le pays (le *National Child Abuse and Neglect Data System* ou NCANDS). Pour l'année 1997, sur la base des données de 45 états, le centre rapporte tout près de trois millions de signalements d'enfants victimes de mauvais traitements (*U.S. Department of Health and Human Services, National Center on Child Abuse and Neglect, 1999*). Sur le nombre d'enquêtes effectuées par les agences de protection, 33,8% des signalements se sont avérés fondés ou indiqués¹, ce qui représente un taux de victimes de l'ordre de 13,9 enfants par 1 000. Parmi elles, près du quart (24%) subissent de l'abus physique, un peu plus de la moitié de la négligence et 6% de l'abus sexuel. Au Québec, la Direction de la Protection de la Jeunesse reçoit chaque année près de 50 000 signalements en protection. En 1998-1999, les Centres jeunesse de Montréal ont retenu 53% des 6 844 signalements qu'ils ont traités (Centres Jeunesse de Montréal, 1999). Au nombre des cas retenus, 18% (637 enfants) l'ont été pour abus physique, 53% pour négligence et 8% pour abus sexuel (Centres Jeunesse de Montréal, 1999).

Les résultats de la seconde enquête nationale américaine auprès d'un échantillon représentatif (Straus et Gelles, 1990) indiquent que 62% des enfants de 3 à 17 ans ont été la cible d'actes de violence physique de la part d'un parent au moins une fois au cours de l'année écoulée. Parmi eux, 10,7% se sont vus infligés au moins un acte de violence

¹ Les cas fondés sont ceux qui répondent aux critères de la Loi en vigueur dans l'état où le signalement a lieu. Les cas indiqués sont ceux qui ne répondent pas aux critères de la loi mais où il existe de bonnes raisons de penser que l'enfant est maltraité ou à risque élevé de l'être.

physique sévère et 1,9% de la violence très sévère, les autres ayant été la cible d'actes de violence mineure². D'autres recherches américaines rapportent que 90% des parents ont déjà donné au moins une tape ou une fessée à leur jeune enfant, à un moment ou l'autre de sa vie (Wauchope et Straus, 1990). Straus et Donnelly (1993) constatent que près de la moitié des parents usent de punitions corporelles ou de violence physique mineure à l'endroit de leur adolescent de 13 ou 14 ans. Une étude de Day, Peterson et McCracken (1998) auprès d'un échantillon de 2 863 parents américains indique que 44% des mères et 31% des pères ont donné la fessée à leur enfant au moins une fois au cours de la semaine qui a précédée l'enquête. Les résultats de la seconde enquête nationale américaine montrent que 63,4% des enfants ont été agressés verbalement au moins une fois par un parent au cours de la dernière année (insultes, menaces, injures, refus de parler) et que le nombre moyen de ces agressions est de 12,6 (Vising et al., 1991). Au Québec, l'enquête récente de Clément, Bouchard, Jetté et Laferrière (2000) auprès d'un échantillon probabiliste de 2 469 mères (belle-mère, tutrice ou autre) rapporte un taux de prévalence annuelle de 47,8% de violence physique mineure (incluant la gifle ou la fessée) et de 6,6% de violence physique sévère à l'égard des enfants âgés de 0 à 17 ans³. À partir de ces résultats, les auteurs de l'enquête estiment que 7% des enfants du Québec ont vécu au moins un épisode de violence physique sévère ou très sévère dans l'année. Ce dernier indice serait de 11 fois supérieur au taux d'abus physique signalé au Directeur de la Protection de la Jeunesse. En ce qui concerne l'agression psychologique, 78,6% des répondantes à cette enquête rapportent au moins un épisode au cours de l'année, alors que 43,7% rapportent trois épisodes ou plus.

² Utilisant le *Conflict Tactics Scale* (Straus, 1979; Straus, 1990a) comme instrument de mesure, les actes considérés comme de la violence sévère sont les coups de pied, coups de poing, frapper ou tenter de frapper avec un objet, battre, menacer avec une arme ou un couteau ou utiliser une arme ou un couteau; la violence très sévère est de frapper ou tenter de frapper avec un objet, battre ou utiliser une arme ou un couteau. Les actes de violence physique mineure sont de lancer un objet, pousser, bousculer ou empoigner, gifler ou taper.

³ Dans l'enquête québécoise, la liste des actes de violence physique sévère et très sévère diffère légèrement de celle de Straus et ses collaborateurs. Elle inclut le fait de secouer un enfant de moins de deux ans, de frapper l'enfant avec un objet dur sur les fesses ou ailleurs sur le corps, de lui donner un coup de poing ou un coup de pied, de lui serrer la gorge, de lui donner une raclée, de lancer ou jeter l'enfant par terre et de lui donner une claque au visage ou sur la tête ou les oreilles.

Plusieurs recherches indiquent la présence d'une forte corrélation entre la violence psychologique et les autres formes d'abus (physique, sexuel ou encore la négligence) vécus par les enfants victimes (Corby, 1993; Garbarino et al., 1986; Straus et Gelles, 1990). Dans l'enquête québécoise (Clément et al., 2000), les familles où les adultes font usage d'agressions psychologiques envers les enfants (78,6% de l'échantillon) présentent des taux de violence physique mineure (56,5%) et de violence physique sévère (8,3%) beaucoup plus élevés que dans les familles où cette pratique est absente (16,4% pour la violence physique mineure et 0,5% pour la violence physique sévère). Une relation analogue est aussi observée auprès des femmes violentées par leur conjoint (Follingstad, Rutledge, Berg, Hause et Polek, 1990; Walker, 1979).

Conséquences de la violence pour l'enfant

Les conséquences de l'abus physique que subit l'enfant sont bien documentées. Outre les blessures de toutes sortes (fractures, mutilations, perte de sensibilité, handicap physique et intellectuel, etc.), les dommages les plus dévastateurs et durables sont généralement au niveau du développement psychologique et émotionnel (Calam et Franchi, 1987; voir Corby, 1993; Suderman et Jaffe, 1997). Graziano et Mills (1992) rapportent que les enfants abusés ont plus de difficultés que les autres enfants au niveau de l'agressivité et du contrôle de soi, qu'ils ont moins d'empathie et de sensibilité envers les autres, que leurs relations sociales sont pauvres et peu satisfaisantes, que leurs performances scolaires et habiletés cognitives sont inférieures, et, qu'ils souffrent davantage de dépression ou d'autres psychopathologies. Bien que controversés (Clément et al., 2000), les résultats d'études sur les conséquences d'une utilisation fréquente de la fessée indiquent une association entre l'usage de cette pratique et la présence d'un comportement antisocial chez l'enfant ou d'état dépressif chez l'adolescent (Straus, Sugarman et Giles-Sims, 1997; Turner et Finkelhor, 1996). Dans les cas d'enfants maltraités psychologiquement, Hart, Germain et Brassard (1987) remarquent la présence de problèmes physiques (perte d'appétit, encoprésie, énurésie), affectifs (dépendance, retrait, dépression), cognitifs (incompétence, retard intellectuel) et comportementaux

(vol, agressivité, prostitution).

Dans une analyse des données de la seconde enquête nationale américaine, Vissing et al. (1991) ont tenté de départager les effets respectifs et combinés des agressions verbales et physiques du parent à l'endroit de l'enfant sur certains problèmes psychosociaux présentés par les enfants. Les résultats de leurs analyses montrent que la présence de ces problèmes dans la vie de l'enfant est associée à la combinaison des deux types de violence qu'il subit. Plus spécifiquement, la probabilité de voir l'enfant user d'agressions physiques dans ses relations augmente de façon marquée en fonction de la fréquence des attaques verbales infligées par le parent, alors que ce n'est pas le cas pour la sévérité de la violence physique subie, où l'augmentation est moindre. La contribution de la sévérité de la violence physique infligée à l'enfant par le parent aux problèmes de délinquance ou de relations interpersonnelles difficiles retrouvés chez l'enfant est minimale ou non significative lorsque la fréquence des agression verbale est faible. C'est principalement dans sa forme la plus sévère (abus physique sévère) que l'agression physique subie par l'enfant conserve un effet indépendant significatif en ce a trait à ses problèmes de délinquance. L'ensemble des données confirment que l'agression verbale est plus fortement reliée à ces problèmes que l'agression physique. Dans le même sens, une étude québécoise de Solomon et Serres (1999) auprès de 144 enfants francophones montre qu'une fréquence élevée d'agressions verbales de la part du parent à l'endroit de l'enfant, indépendamment des punitions corporelles qu'il subit, est associée à un niveau plus faible d'estime de soi chez l'enfant et à de moins bons résultats scolaires en français.

Analyse des facteurs de risque de violence envers l'enfant

Plusieurs facteurs ont été associés empiriquement avec l'occurrence de la violence à l'endroit de l'enfant (pour une revue détaillée, voir Tzeng et al., 1991). Dans un article bien documenté, Belsky (1993) propose d'organiser ces facteurs dans un modèle systémique où la balance entre les facteurs de stress ou de risque et le support ou les ressources disponibles (facteurs de protection) pour y faire face joue un rôle déterminant.

Ce modèle postule que lorsque les facteurs de stress (psychologiques, financiers, sociaux ou autres) surpassent les ressources disponibles (psychologiques, financières, sociales ou autres) ou encore, lorsque les facteurs de risque ne sont pas contrebalancés par des facteurs de protection, la probabilité de mauvais traitements envers l'enfant augmente. Dans cette perspective, aucun facteur n'est suffisant ou nécessaire pour expliquer pourquoi le parent est violent envers l'enfant; il s'agit plutôt de comprendre comment ces facteurs interagissent et se combinent entre eux dans différents contextes d'occurrence du problème.

Au niveau *ontosystémique*, les caractéristiques de la personne qui favorise l'usage de la violence envers l'enfant sont considérées. Certaines de ces caractéristiques peuvent être transmises d'une génération à l'autre, non seulement en termes d'apprentissage de comportements violents, mais aussi d'adoption d'une philosophie ou croyance dans la légitimité de la discipline corporelle comme outil d'éducation ou encore, dans le développement d'une personnalité hostile, négative et souffrant d'insécurité vis-à-vis les autres. Dérivée de la théorie de l'apprentissage social, l'hypothèse de la transmission de la violence entre les générations suggère l'existence d'une relation entre l'expérience de la violence dans l'enfance et son utilisation à l'âge adulte (Jaffe, Wolfe et Wilson, 1990). Une revue d'études sur le sujet amène Kaufman et Zigler (1989) à estimer que 30% (plus ou moins 5%) des individus abusés dans leur enfance sont abusifs envers leur enfant. Malgré cette proportion relativement élevée, les auteurs soulignent que les liens entre ces deux réalités sont loin d'être directs ou inévitables. D'autres facteurs doivent être pris en considération afin de déterminer sous quelles conditions la transmission de l'abus est plus susceptible de se produire. Hertzberg (1983: voir Kaufman et Zigler, 1987) suggère que l'adhésion à l'usage de la force physique pour corriger le comportement de l'enfant est plus susceptible de se produire lorsque cet usage est perçue comme un comportement usuel, qu'il s'accompagne de rationalisations ("c'est pour ton bien") et qu'il survient dans un contexte de discipline faisant suite à une transgression par l'enfant d'une règle établie par le parent. Par ailleurs, l'âge du parent apparaît comme une variable importante, les

parents plus âgés à la naissance de l'enfant étant moins enclins à utiliser les punitions corporelles et à maltraiter physiquement l'enfant que les parents plus jeunes (Connelly et Straus, 1992; Giles-Sims, Straus et Sugarman, 1995; Straus, Hamby, Finkelhor, Moore, Runyan, et al., 1998).

Au niveau du *microsystème*, des facteurs liés à l'âge de l'enfant⁴, à sa mauvaise santé (prématurité, handicap) ou encore à un comportement difficile (hyperactivité) retiennent l'attention (Gelles, 1997). Il en est de même de la composition de la famille où la présence de plusieurs enfants d'âges rapprochés et l'absence d'un deuxième parent viendraient augmenter le risque d'agression à l'endroit de l'enfant (Belsky, 1993). Les types d'interactions entre les membres de la famille sont aussi considérés, surtout en termes de conflits conjugaux, de conflits parent-enfant ou encore de l'usage de pratiques éducatives et disciplinaires coercitives.

En se basant sur les données de la seconde enquête nationale américaine, Ross (1996) rapporte que dans les familles caractérisées par de la violence physique entre les conjoints, la probabilité d'agression physique sévère envers l'enfant, aussi bien par le père que la mère, est de deux à cinq fois plus élevée que dans les familles où il n'y a pas d'agressions entre les conjoints. De plus, la probabilité d'abus physique envers l'enfant de la part du conjoint agresseur augmente en fonction de la fréquence de la violence conjugale infligée à l'autre conjoint. Cette augmentation est toutefois plus marquée dans le cas d'un mari agresseur comparativement à la femme agresseur. Chez les mères violentes envers leur conjoint, la probabilité d'agresser aussi l'enfant augmente de 164% lorsqu'elle-même a été la cible de punitions corporelles de la part de ses parents à l'adolescence. Dans la population des femmes qui ont trouvé refuge en maison d'hébergement pour les victimes de violence conjugale, une revue, faite par Appel, Angelelli, et Holden (1997: voir Holden, Geffner et Jouriles, 1998), au sujet de la

⁴ Une étude des statistiques de la seconde enquête nationale américaine indique que la négligence et la violence physique atteignent les taux les plus élevés chez les enfants entre 3 et 8 ans (Egley, 1991)

concomitance de la violence conjugale et des agressions physiques à l'endroit de l'enfant indique des taux qui varient de 20% à 100% selon les études, pour un taux médian de 59%. Au Québec, une enquête auprès de mères ayant déjà séjourné en maison d'hébergement pour les victimes de violence conjugale montre que 70% d'entre elles rapportent la présence de mauvais traitements à l'endroit de leurs enfants: 1 enfant sur 2 est victime de violence verbale et psychologique, 1 sur 4 est un enfant battu et 1 enfant sur 20 est agressé sexuellement (Chénard, 1994). Aucune de ces deux études spécifie qui, du père, de la mère ou d'une autre personne, a posé les gestes de violence envers l'enfant. Selon la dernière enquête nationale menée par Straus et ses collaborateurs (Straus et Gelles, 1990), les mères violentées par leur conjoint seraient deux fois plus susceptibles que les autres mères d'agresser physiquement leurs enfants. De leur côté, Holden, Stein, Ritchie, Harris et Jouriles (1998) ont constaté que plus de 90% des mères de leurs deux échantillons de femmes résidant en maison d'hébergement indiquent avoir fait usage d'au moins une conduite de violence physique envers leur enfant (un ou plusieurs des huit actes d'agression physique du CTS mère enfant).

Au niveau du contexte social et politique, représenté par *l'exosystème*, certains facteurs qui ont un impact sur la vie quotidienne de la famille ont été associés au recours à la violence à l'endroit de l'enfant (tensions liées au travail ou à l'école, absence de ressources dans la communauté, isolement, politique familiale des gouvernements, chômage, faible revenu, etc.). Finalement, au niveau *macrosystémique*, le contexte culturel, les valeurs, les attitudes et les croyances collectives envers la violence, le châtime corporel, les enfants et la famille retiennent l'attention de nombreux chercheurs pour expliquer l'usage si largement répandu de la punition physique envers les enfants.

La justification de la violence envers l'enfant

Au nombre des facteurs qui contribuent à expliquer le problème de la violence envers l'enfant, ce qui permet au parent de justifier (à ses yeux et à ceux des autres) son recours aux comportements violents envers l'enfant a été peu étudié (Dietrich et al., 1990;

Fortin 1994; Piekarska, 1996). Toutefois, dans une série de travaux, Fortin (1994) propose de regrouper sous une définition de la justification de la violence envers l'enfant le système de croyances, d'attitudes et d'attribution qui ont pour effet de légitimer ou excuser la violence du parent en fournissant des explications en apparence logiques et rationnelles. Bien qu'elle soit étudiée et mesurée au niveau individuel, la justification tire plusieurs de ses sources du contexte culturel qui dicte les valeurs et croyances collectives sur lesquelles les personnes bâtissent leur propre système de croyances, valeurs et attitudes. Dans la perspective écologique que nous avons présentée (Belsky, 1993), elle pourrait représenter un facteur important de médiation du risque de violence et d'abus envers l'enfant.

Selon Aronson (1980), l'emploi de la justification s'explique à partir de la théorie de la dissonance cognitive qui postule que le fait de soutenir simultanément deux idées qui sont en contradiction crée un état de tension psychologique que les gens cherchent à réduire pour ne pas se trouver absurdes ou inconscients, et la justification est utilisée dans ce but. Appliqué à la violence envers l'enfant, ce concept est rarement abordé directement. Quelques auteurs réfèrent aux biais d'attribution retrouvés chez les parents abusifs (Bradley et Peters, 1991; Chilamkurti et Milner, 1993). D'autres abordent le sujet au travers les mythes liés à la pédagogie noire qui font de l'enfant un être mauvais (Miller, 1984) ou par celui des pratiques éducatives qui ont pour effet de légitimer la violence parentale (Piekarska, 1996). D'autres encore l'associent à une conception trop restreinte de la violence envers l'enfant qui fait en sorte de banaliser le recours à certains gestes violents (Graziano, 1994; Straus et al., 1980).

Basées sur l'analyse d'Aronson (1980) et l'application qu'en a fait Auger (1990: voir Fortin, 1994) à la violence conjugale, trois composantes de justification de la violence envers l'enfant ont été identifiées par Fortin (1994): une composante cognitive qui renvoie à une conception restreinte de la violence, une composante d'évaluation qui se traduit par une tolérance et banalisation de la violence envers l'enfant, et une composante

d'attribution qui nie la responsabilité de l'agresseur ou l'innocente. À partir de ces éléments, Fortin et ses collaborateurs (1994, 1995, 1996) ont développé et validé un nouvel instrument, la Mesure de la Justification de la Violence envers l'Enfant (MJVE). Ce questionnaire identifie les éléments de justification les plus utilisés par les parents pour excuser et rendre acceptable la violence du parent envers l'enfant. Testé auprès de parents québécois tout-venant, les analyses factorielles ont confirmé la validité de construit du MJVE et indiqué la présence de six facteurs ou échelles. Trois de ces échelles se rattachent à une conception restreinte de la violence (conception relative au rejet ou dénigrement, à l'isolement et à l'intimidation), une s'associe à la tolérance envers cette violence et deux autres reflètent des biais d'attribution dans l'explication qu'on en donne (blâme de l'enfant et non responsabilité du parent). La mesure de la conception de la violence envers l'enfant a été construite à partir d'une définition large de la violence qui inclut aussi bien des actes de violence psychologique que de violence physique mineure. À cause d'une trop faible variance observée (Fortin, 1994), aucun acte de violence physique sévère ne s'y retrouve. Les items relatifs à la violence physique mineure sont inspirés de mesures déjà existantes (comme le CTS de Straus, 1979) et ceux relatifs à la violence psychologique découlent de trois catégories de comportements déjà identifiés (Garbarino et al., 1986; Tousignant, 1999), soit le rejet ou dénigrement (critiquer, humilier), le terrorisme (menacer, faire peur) et l'isolement (interdire les amis, les sorties). La mesure de la tolérance de la violence envers l'enfant est inspirée d'instruments portant sur les pratiques autoritaires des parents dans l'éducation. Les énoncés se regroupent en trois catégories selon les mythes auxquels ils réfèrent: ceux qui dénigrent l'enfant (les enfants mentent facilement), ceux qui soutiennent le recours à la force physique dans l'éducation de l'enfant (une tape sur les fesses n'a jamais fait de tort à personne) et ceux qui valorisent l'autorité parentale (les enfants ont besoin d'une bonne poigne d'autorité pour se sentir en sécurité). Finalement, la mesure des biais dans l'attribution de la violence inclut des éléments qui justifient la violence du parent en ne lui attribuant ni responsabilité, ni blâme ou encore en attribuant ceux-ci à l'enfant victime. Une partie des items réfèrent à des facteurs mentaux constatés chez le parent et qui ont pour effet de nier

sa responsabilité (par ex. : le parent est malade mentalement ou encore le parent est saoul) et une autre s'attache à innocenter le parent en attribuant sa violence aux impératifs de son rôle d'éducateur (par ex. : le parent agit dans l'intérêt de l'enfant). Un deuxième groupe d'items attribuent la violence subie par l'enfant à son comportement ou ses caractéristiques (par ex. : l'enfant l'a provoqué ou l'enfant est colérique).

Les données rapportées dans une étude de Fortin et Lachance (1996) auprès d'une population non clinique de parents montrent une relation modérée entre la justification de la violence et certaines variables sociodémographiques associées à la violence. Ainsi, les résultats indiquent un niveau de justification d'autant plus élevé que les parents sont jeunes, moins scolarisés et disposent d'un revenu familial moindre. Dans l'ensemble, les résultats obtenus par Fortin et al. (1996) suggèrent que la justification de la violence se distingue de facteurs déjà associés au risque de violence envers l'enfant et pourrait constituer un facteur de risque de violence envers l'enfant. À cet effet, certaines données empiriques permettent de croire que chacune des trois dimensions mesurées par le MJVE, prise isolément, entretient des liens avec l'expérience de la violence.

Conception de la violence

Plusieurs auteurs soulignent que les mauvais traitements psychologiques sont rarement considérés comme de la violence (Corby, 1993; Fortin, 1994; Piekarska, 1996) et de nombreux parents pensent qu'une tape ou une gifle constitue seulement une pratique éducative normale et courante de faire comprendre à l'enfant ce qu'il doit ou ne doit pas faire (Straus et Gelles, 1990). Pourtant, selon Graziano (1994), cette violence "*sub-abusive*" peut conduire à l'abus au travers les trois mécanismes que sont l'escalade, la variabilité des critères et la légitimité culturelle. L'escalade consiste à voir dans la pratique répétée de punitions corporelles mineures, socialement acceptées et couramment utilisées, une base de renforcement et d'apprentissage en action. Sous certaines conditions de fatigue, de stress ou d'interactions négatives avec l'enfant, les punitions corporelles, au départ mineures, peuvent facilement devenir abusives. La variabilité des

critères réfère au fait qu'il n'y a pas de standard qui trace la ligne entre la discipline, la violence et l'abus de sorte que chacun peut justifier ses gestes en se référant à ses propres standards, incluant dans la discipline des gestes que d'autres voient comme abusifs (Piekarska, 1996). Quant à la légitimité culturelle, elle découle de l'utilisation de la violence faite par les autorités pour combattre le crime ou la déviance (violence policière, militaire, punitions corporelles administrées par certains professeurs et parents) et du fait que la violence soit sanctionnée et même encouragée dans certains sports, films ou émissions de télévision. Selon Straus (1991), cette base culturelle de soutien peut affecter le comportement social des gens et augmenter la probabilité de comportements non sanctionnés.

Dans une étude au sujet des liens entre la perception d'actes de discipline variés et l'expérience disciplinaire vécue dans l'enfance, Bower et Knutson (1996) ont demandé à 207 étudiants de niveau universitaire, répartis en cinq groupes selon leur expérience disciplinaire dans l'enfance, de classer ces actes en cinq catégories : non abusif, abus sexuel, abus physique, négligence ou abus émotionnel. En tout, 85 actes, allant de comportements parentaux non menaçants à des comportements clairement abusifs, ont été présentés. Les résultats obtenus suggèrent que les personnes qui ont fait l'expérience de punitions physiques dans leur enfance (identifiées par le *Physical Punishment Scale*; Berger, Knutson, Mehm, et Perkins, 1988)⁵ sont moins portées à classer ces actes comme abusifs comparativement à ceux qui n'en ont pas été victimes. Cela est vrai surtout dans le cas des actes de discipline dont le potentiel de blessure physique est moins évident. De plus, dans le groupe d'étudiants sévèrement abusés dans leur enfance, ceux qui considèrent ne pas avoir été abusés physiquement par leurs parents ont une vision beaucoup plus étroite de l'abus que ceux qui reconnaissent l'avoir été. Chez ces derniers, la classification des actes ne se distingue pas de celle des groupes d'étudiants

⁵ Le *Assessing Environment III Questionnaire* (AE III) et la *Physical Punishment Scale* (PPS) sont décrits dans la section méthodologie de cette recherche.

modérément, légèrement ou non abusés dans l'enfance.

Tolérance de la violence

Il n'y a pas si longtemps, le recours à la force physique était systématiquement recommandé comme moyen le plus efficace d'éduquer l'enfant (Miller, 1984). Les résultats de la première enquête nationale américaine au sujet de la violence familiale (Straus et al., 1980) ont clairement démontré que l'utilisation de la force physique envers l'enfant est, non seulement répandue, mais aussi largement tolérée, sinon approuvée, par une majorité de parents. Dans la seconde enquête américaine, Wauchope et Straus (1990) constatent que 65% des pères et 74% des mères interrogés trouvent normal de taper ou gifler un garçon de 12 ans. Au total, 81,5% des parents disent que ce geste est normal, nécessaire ou bon, et 72% d'entre eux ont effectivement tapé ou giflé leur enfant au moins une fois au cours de l'année écoulée. Par contre, chez les mères qui croient que taper ou gifler l'enfant n'est pas normal, nécessaire ou bon, seulement 42% ont utilisé ce geste au moins une fois au cours de l'année. Dans l'enquête québécoise de Clément et al. (2000), les auteurs observent que les québécoises qui approuvent les parents qui donnent des tapes à leurs enfants (59%) présentent des taux d'agression psychologique (82% contre 76%), de violence physique mineure (55% contre 39%) et de violence physique sévère (8% contre 5%) plus élevés que les mères qui ne partagent pas une telle valeur.

Dans un échantillon mixte de 207 étudiants de 25 ans et moins, célibataires et sans enfants, Flynn (1998) constate que 69% des participants sont d'accord avec l'affirmation suivante: « il est parfois nécessaire de discipliner l'enfant avec une bonne grosse tape ». En présence de six situations spécifiques et courantes d'indiscipline de la part de l'enfant (par ex.: ignorer une demande des parents ou répliquer), le pourcentage d'étudiants en accord avec cette punition corporelle augmente à 88,9% lorsque l'enfant est âgé de trois ou quatre ans et à 83% lorsqu'il a sept ou huit ans. Pour un jeune de onze ou douze ans, le pourcentage d'accord diminue à 66,7%. L'auteur constate également que les étudiants qui sont généralement en faveur de la tape sont plus nombreux à être d'accord avec son

utilisation dans au moins une situation spécifique comparativement à ceux qui n'y sont pas favorable et ce, pour les trois groupes d'âge de l'enfant. Des six situations d'indiscipline présentées, celles qui recueillent les pourcentages les plus élevés d'accord envers la punition corporelle, chez les trois groupes d'âge de l'enfant, sont de répliquer au parent et de prendre quelque chose qui ne lui appartient pas.

Dans le même ordre d'idées, Chilamkurti et Milner (1993) ont comparé l'évaluation du caractère approprié ou non de trois types de pratiques disciplinaires (affirmation de pouvoir, retrait de l'affection et induction), selon le type de transgression (morale, conventionnelle ou personnelle) faite par l'enfant, chez deux groupes de 24 mères chacun: l'un à potentiel élevé d'abus physique envers l'enfant et l'autre à faible potentiel (mesuré par le *Child Abuse Potential Inventory*, Milner, 1986). Leurs résultats montrent que les mères présentant un potentiel d'abus élevé perçoivent l'utilisation de techniques disciplinaires coercitives (force verbale et physique) comme étant plus appropriée que les mères de l'autre groupe. Par contre, d'autres études n'ont pas observé de telles différences. Par exemple, une étude de Kelly, Grace et Elliott (1990) visant à comparer le niveau d'acceptabilité de quatre techniques disciplinaires courantes (renforcement positif, retrait dans une pièce pour 10 minutes, retrait de 10 minutes plus deux tapes et quatre tapes) n'indique aucune différence entre un groupe de parents abusifs (référés par la cour, N=15) et un groupe de parents recrutés dans la communauté. Par contre, ils en observent une entre un groupe jugé à risque (membres volontaires du groupe Parents Anonymes, N=16) et celui des parents non abusifs.

Récemment, Jackson, Thompson, Christiansen, Colman, Wyatt, Buckendahl, Wilcox et Peterson (1999) ont testé, auprès d'un échantillon probabiliste de 1 000 parents américains, un modèle multifactoriel de prédiction de la «prédisposition à l'abus». Onze variables indépendantes, représentant des facteurs de risque fréquemment associés à la violence envers l'enfant, et cinq variables dépendantes soit une attitude favorable envers la punition corporelle, une attitude de dévalorisation de l'enfant et l'utilisation de la

discipline physique, de la discipline non physique et de l'abus verbal ont été utilisés dans plusieurs analyses de régression multiple. L'une de ces analyse visait à prédire l'utilisation de la discipline physique (violence physique mineure du CTS de Straus) à partir des autres variables utilisées dans l'étude. Les résultats indiquent qu'une attitude favorable à la discipline physique et une attitude qui dévalue l'enfant contribuent à expliquer une partie de l'utilisation de la discipline physique envers lui.

Attribution de la violence

En psychologie sociale, un nombre important d'études ont été inspirées par la théorie de l'attribution (Blumenthal, Gudjonsson et Burns, 1999; Shaver et Drown, 1986). Globalement, ce champ de recherche s'intéresse au processus par lequel les individus expliquent leur comportement et celui des autres (Fösterling, 1988), ou encore les événements (Shaver et Drown, 1986). Selon l'analyse de Shaver et Drown (1986), il importe de distinguer l'attribution du blâme et de la responsabilité de celle de la causalité. Pour eux, la cause (ou l'ensemble des causes) existe indépendamment de l'observateur; elle est un antécédent qui était ou non présent au moment de l'événement. Par contraste, la responsabilité attribuée est variable et découle d'un processus d'évaluation qui tient compte de plusieurs dimensions. Quant au blâme, il sous-entend l'intention et survient après que l'observateur ait rejeté les justifications ou excuses avancées pour expliquer un effet aux conséquences négatives. En ce sens, une victime peut contribuer à causer son agression et se voir attribuer un certain niveau de responsabilité. Par contre, elle ne peut être véritablement blâmée que si elle avait l'intention d'agir de manière à se faire agresser. C'est pourquoi, le blâme de la victime n'est généralement pas approprié.

Il a été démontré que les criminels violents utilisent davantage les attributions externes plutôt qu'internes pour expliquer leur comportement violent (Blumenthal et al., 1999). Ils invoquent des éléments du contexte ou encore blâment la victime pour sa provocation. Selon Muller, Caldwell et Hunter (1993), cette tendance à blâmer la victime s'articule autour de trois composantes distinctes: soit que la victime est blâmée en raison

de ce qu'elle a fait (ses actions), en raison de ce qu'elle est (ses caractéristiques), ou bien du fait que l'agresseur était justifié, dans les circonstances, d'agir comme il l'a fait. Par ailleurs, il a été observé que les violeurs et pédophiles attribuent davantage leur comportement criminel à des facteurs mentaux comme la maladie mentale, la perte de contrôle, une intoxication alcoolique ou encore un état dépressif (Blumenthal et al., 1999). Ces mêmes tendances ont été observées dans la littérature au sujet de la violence conjugale (Rinfret-Raynor et Cantin, 1994).

Dans le cas d'abus physique envers l'enfant, la revue faite par Milner (1993) indique des résultats contradictoires en ce qui concerne les biais d'attribution retrouvés chez les parents abusifs. Certaines recherches rapportent que les parents abusifs présentent des biais qui consistent à accorder plus d'importance aux événements extérieurs et imprévisibles (par ex.: la chance) qu'aux facteurs internes et prévisibles (par ex.: l'habileté) lorsque vient le temps de rendre compte des comportements positifs de l'enfant, et au contraire, à attribuer à des causes internes et stables les comportements négatifs de ce dernier. Les parents non abusifs feraient plutôt le contraire. Par contre, Webster-Stratton (1985: voir Milner, 1993) n'a pas trouvé de différence entre le style d'attribution des parents abusifs et celui des parents non abusifs. De leur côté, Schellenbach, Monroe et Merluzzi (1991) observent que la relation entre l'intentionnalité attribuée au comportement de l'enfant et le potentiel d'abus du parent n'apparaît que lorsque le niveau de stress du parent est élevé. En outre, une étude de Bradley et Peters (1991) indique que les mères abusives envers leur enfant, comparativement aux mères non abusives, sont moins portées à voir leurs propres actions comme responsables de leurs interactions infructueuses avec l'enfant, et plus portées à voir les événements extérieurs comme responsables des interactions fructueuses.

Milner et Dopke (1997) ont constaté que les parents abusifs, comparativement aux autres parents, sont plus enclins à voir le comportement de leurs enfants comme fautif et problématique. De plus, il semble que les mères potentiellement abusives

perçoivent et évaluent les transgressions conventionnelles et personnelles comme étant plus graves que les mères non abusives (Chilamkurti et Milner, 1993). De leur côté, Muller et al. (1993) constatent que le niveau de blâme attribué à un enfant victime d'agression physique est plus élevé lorsque son comportement est jugé provocant ou difficile comparativement à celui attribué à un enfant dont le comportement n'est pas provocant. En outre, lorsque l'enfant est perçu comme étant en faute, les parents jugent que la technique disciplinaire utilisée envers lui est moins sévère que lorsque la même technique est utilisée contre un enfant qui n'était pas en faute (Rodriguez et Sutherland, 1999).

Dans le but d'identifier les facteurs susceptibles d'influencer le niveau de justification de la violence envers l'enfant, Dietrich et al. (1990) ont codé et soumis à des analyses statistiques 73 entrevues avec des parents abusifs envers leur enfant. Leurs résultats montrent que ces parents ont tendance à croire leurs gestes violents justifiés lorsqu'ils affirment que l'enfant les a défiés et qu'ils se trouvaient eux même sous des conditions environnementales génératrices de stress. À l'opposé, les parents voient leur comportement abusif moins justifié lorsqu'ils disent avoir perdu leur sang-froid et éprouvé de la détresse émotionnelle.

Les résultats de ces diverses recherches montrent que les croyances, les attitudes ou les explications au sujet de la violence à l'endroit de l'enfant peuvent contribuer à légitimer cette violence, soit en niant sa réalité ou en minimisant sa gravité, soit en la banalisant et en l'approuvant dans certaines circonstances, soit encore en attribuant la responsabilité à un tiers ou à des éléments extérieurs. Dans son analyse de la justification de la violence envers l'enfant, Fortin (1994) propose de prendre en compte simultanément ces trois composantes à l'intérieur d'un questionnaire qui permet de mesurer la conception restreinte de la violence envers l'enfant, la tolérance envers cette violence et les biais dans son attribution.

Résultats au MJVE et utilisation de la violence physique envers l'enfant

Récemment, une étude de Fortin, Chamberland et Lachance (2000) a permis de confirmer l'existence d'une association entre la justification de la violence envers l'enfant et le recours à cette violence. Les résultats de cette recherche, menée auprès de 64 mères et 63 pères provenant de familles distinctes, indiquent que les parents qui exercent des violences sévères à l'endroit de leur enfant ou ceux qui recourent aux punitions corporelles ou aux violences mineures présentent un score global au MJVE plus élevé que les parents qui n'exercent aucune coercition physique envers l'enfant. Cette différence est observée pour chacune des échelles du MJVE, à l'exception de l'échelle associée au rejet où les résultats ne montrent pas de différence entre ces trois groupes de parents. En outre, les parents abusifs se distinguent de ceux qui utilisent les punitions corporelles par un score plus élevé sur les échelles du MJVE, sauf celle se rapportant à l'intimidation où les résultats des deux groupes sont comparables. Ces différences entre les trois groupes de parents s'appliquent donc à chacune des dimensions de la justification mesurées par le MJVE. Ainsi, le parent qui exerce une violence plus sévère à l'égard de l'enfant a une conception plus restreinte de la violence envers l'enfant, manifeste une plus grande tolérance envers cette violence et présente davantage de biais d'attribution dans l'explication qu'il en donne. À cet égard, aucune différence entre les pères et les mères n'a été constatée. Les analyses statistiques des données de cette recherche montrent également que le MJVE ajoute au pouvoir de discrimination entre les parents quant à l'usage de coercition physique envers l'enfant, une fois pris en compte des facteurs de risque de violence déjà identifiés tels que la pauvreté ou l'expérience passée ou actuelle de violence. Ainsi, un score global élevé au MJVE augmente de cinq fois le risque d'appartenir au groupe des parents abusifs par opposition au groupe des parents qui ne font usage d'aucune coercition physique envers l'enfant. De même, le risque de faire partie du groupe de parents usant de punitions corporelles, plutôt que du groupe de parents non coercitifs physiquement, augmente de trois fois lorsque le score au MJVE est élevé. La contribution ajoutée la plus importante, quant à la discrimination des conduites de violence physique des parents, est celle de l'échelle associée à la non responsabilité,

quoique les échelles Isolement et Tolérance ajoutent aussi à la discrimination des trois groupes de parents. En conclusion, les auteurs de cette recherche soulignent que leur étude « (...) confirme la pertinence d'inclure dans l'analyse des situations de maltraitance la justification de la violence selon les trois dimensions de conception, de tolérance et d'attribution et conduit à proposer que la justification constitue un facteur de risque de violence envers l'enfant.» (Fortin et al., 2000).

Objectifs de la recherche

Le but de cette recherche était de vérifier auprès de mères violentées par leur conjoint si le niveau de justification de la violence envers l'enfant contribue à expliquer le niveau de violence exercée à son endroit, une fois pris en compte d'autres facteurs de risque de violence à savoir: les punitions physiques vécues par la mère dans son enfance, la violence conjugale expérimentée à titre de victime et certaines variables sociodémographiques dont l'âge et la scolarité de la mère, le nombre d'enfants qui résident avec elle, la composition de sa famille, sa principale source de revenu et le revenu net de la famille. Notre objectif était de permettre de confirmer les résultats antérieurs voulant que la justification soit un facteur de risque de violence envers l'enfant et de voir dans quelle mesure ils se généralisent à une population à risque de violence envers l'enfant.

Chapitre II
Méthodologie

Participant

L'étude a été conduite auprès de 41 mères ayant un enfant âgé de 6 à 12 ans et utilisant ou ayant déjà utilisé les services (internes ou externes) d'une maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale⁶. Au cours des douze mois précédant leur participation à l'étude, toutes les mères devaient avoir cohabité avec un conjoint et l'enfant cible. L'âge des participantes variait de 24 à 46 ans ($M = 34,4$ ans, $ET = 5,9$). Toutes, sauf une, avaient le français comme langue maternelle et trois femmes étaient nées ailleurs qu'au Québec. La durée moyenne de l'union avec le conjoint était de neuf ans ($ET = 6,03$). Dix mères vivaient encore avec lui au moment de leur participation, alors que, chez les autres, cinq seulement étaient séparées depuis plus de trois mois.⁷ Le tableau 1 présente la répartition des participantes selon leurs principales caractéristiques sociodémographiques. Globalement, deux femmes sur trois ont déclaré vivre dans une famille non traditionnelle (monoparentale ou recomposée) avec deux enfants ou plus à la maison ($M = 2,34$ enfants ; $ET = 0,96$). Le même nombre ont indiqué ne pas avoir poursuivi leurs études au-delà du niveau secondaire. La majorité ont un revenu familial net inférieur à 15 000\$. La plupart d'entre elles tiraient leur revenu personnel de l'aide sociale, des allocations familiales ou d'une pension alimentaire (61%); alors que seulement 29,3% des femmes occupaient un emploi.

L'auteur tient à remercier les intervenantes de la maison pour leur précieuse collaboration.

⁷ Trois participantes n'ont pas répondu aux questions sur la durée de l'union et la durée de la séparation. Pour les autres, la durée moyenne de séparation était de 69 jours ($ET = 118$). Trois femmes sont séparées depuis 365 jours, mais continuent à être victimes de conduites violentes de la part de leur ex-conjoint.

Tableau 1

Répartition des participantes selon leurs caractéristiques sociodémographiques
(N = 41)

Variable	%	N
Âge		
Moins de 30 ans	22	9
De 30 à 39 ans	58,5	24
40 ans et plus	19,5	8
Scolarité		
Sans diplôme d'études secondaires ou professionnelles	39	16
Diplôme d'études secondaires ou professionnelles	27	11
Diplôme d'études collégiales ou techniques	19,5	8
Études universitaires avec ou sans diplôme	14,5	6
Nombre d'enfants à la maison		
Un	17,1	7
Deux	46,3	19
Trois	24,4	10
Quatre ou cinq	12,2	5
Revenu familial net¹		
Moins de 10 000\$	34,2	14
De 10 000\$ à 14 999\$	22	9
De 15 000\$ à 24 999\$	17,1	7
25 000\$ et plus	24,4	10
Principale source de revenu personnel		
Emploi	29,3	12
Aide sociale	41,5	17
Allocations familiales ou pension alimentaire	19,5	8
Autres (conjoint, aucune, études)	9,7	4
Situation familiale		
Traditionnelle	31,7	13
Monoparentale	53,7	22
Recomposée	14,6	6

¹ Une participante n'a pas répondu à cette question.

Instruments

Échelle de punition physique (PP)

L'échelle de punition physique (*Physical Punishment scale*, PP) a été utilisée pour mesurer la violence physique expérimentée par les mères dans leur enfance. Intégrée dans un questionnaire plus large (*the Assessing Environments III Questionnaire*; Berger et al. 1988)⁸, cette échelle sert à mesurer, chez l'adulte ou l'adolescent, les expériences punitives de l'enfance sous la forme de 29 items vrais ou faux. Certains items réfèrent à des événements qui vont de l'administration de punitions corporelles légères (par exemple une tape), aux formes de punitions dont le potentiel de blessures physiques est élevé (coup de poing, étranglement). D'autres s'associent aux blessures corporelles ou aux soins médicaux consécutifs aux punitions corporelles infligées. L'ensemble des 15 échelles du *AE III*, qui compte au total 164 items, présente une validité et une fidélité maintes fois éprouvées (Berger et al., 1988; Bower et al., 1996). Les indices de cohérence interne KR-20 vont de 0,65 à 0,79 et les corrélations test-retest varient de 0,61 à 0,89. Pour les fins de cette recherche, les 29 items de l'échelle de punition physique ont été présentés avec 21 autres items du questionnaire *AE III*, de manière à respecter leur ordre d'apparition dans le questionnaire d'origine⁹. Le score à l'échelle de punition physique varie de zéro à douze et s'obtient en additionnant le nombre de réponse vrai à onze items principaux (questions 14, 19, 20, 26, 28, 31, 32, 34, 42, 43 et 47 : voir Appendice A, section 3, p. 73) et une réponse faux à un douzième item (q15). Trois des items principaux (questions 15, 19 et 28) sont comptés conditionnellement à au moins une réponse vrai aux autres items qui leur sont associés. Dans l'étude de Berger et al. (1988), les étudiants ayant un score de 5 et plus à l'échelle

⁸ Selon nos recherches, le questionnaire *AE III* n'a jamais été publié dans son intégralité, non plus que l'échelle qui nous intéresse. Aussi avons-nous écrit à l'un des auteurs (John F. Knutson, *University of Iowa*) pour en obtenir une copie que nous avons traduite. Comme cet auteur demande que ses droits de publication soient protégés, nous ne pouvons joindre à ce travail une copie de l'ouvrage original qui nous est parvenue. Nous remercions le docteur Knutson pour sa collaboration.

⁹ L'introduction de ces 21 items ajoutés à ceux de l'échelle de punition physique visait à alléger l'aspect pénible de l'échelle et ils ont été sélectionnés pour leur apparence plus neutre ou positive. Les réponses des mères à ces items ajoutés n'ont pas été inventoriées.

PP sont considérés comme ayant été abusés physiquement par leurs parents et 9% de leur population (N = 4 695) atteint ce critère. Dans une population clinique de mères référées aux services externes de psychiatrie infantile d'un centre hospitalier (N = 528), Berger et Knutson¹⁰ observent que 84,6% des mères obtiennent un score de 4 et moins à l'échelle PP. Dans la présente étude, 63% des participantes obtiennent un score à l'échelle PP de 4 ou moins. C'est dire que plus du tiers (37%) des mères de notre échantillon ont été abusées physiquement par leurs parents dans leur enfance (PP = 5 et plus). Ce taux est de deux à quatre fois supérieur aux taux observés dans les différentes populations étudiées par les auteurs de l'échelle.

Questionnaire sur la résolution de conflits conjugaux (QRC-conjoint)

Le questionnaire sur la résolution de conflits conjugaux (QRC-conjoint) a été utilisé pour mesurer la violence conjugale subie par la mère. Cet instrument est la traduction française (Bouchard et Dumont, 1989) du *Conflict Tactics Scale* (CTS) de Straus (1979). Le questionnaire retenu est celui employé dans l'enquête Santé Québec 1992-1993 (Riou, Chamberland et Rinfret-Raynor, 1996). En plus de permettre de rapporter la fréquence de différentes stratégies de résolution de conflits employées par le conjoint (Forme R du CTS, Straus, 1990a), il compte un item ajouté qui mesure la fréquence d'une forme de violence conjugale souvent ignorée, la coercition sexuelle. Pour les fins de l'analyse, la coercition sexuelle a été considérée comme une forme de violence conjugale sévère. La structure factorielle du CTS se compose de trois échelles distinctes : l'échelle de raisonnement (3 items)¹¹ celle d'agression verbale/ symbolique (6 items) et l'échelle d'agression physique, qui se subdivise en deux sous-échelles : mineure (3 items) et sévère ou très sévère (7 items en incluant celui de la coercition sexuelle). Pour chaque item, la participante doit indiquer la fréquence d'utilisation au cours des douze derniers mois sur une échelle en sept points qui s'étend de jamais à plus de 20 fois.

¹⁰ Berger, M. A. et Knutson, J. F. The assessing environments III : a questionnaire for assessing punitive and abuse-related childhood histories. Communication personnelle.

¹¹ Le score à l'échelle raisonnement n'a pas été utilisé pour les fins de cette recherche.

Le nombre total d'utilisation de chaque stratégie est associé à la valeur médiane de chaque point de l'échelle, sauf le dernier point de l'échelle où, par convention, la valeur est de 25. Les scores aux échelles sont établis en additionnant les fréquences rapportées pour chacun des items qui les composent (Straus, 1990c). Depuis sa parution en 1979, le CTS a été utilisé dans de nombreuses études et les qualités métrologiques de l'instrument ont été maintes fois reconnues (Straus, 1979, 1990a, 1990b). Pour le QRC-conjoint, les indices de cohérence interne obtenus par Rinfret-Raynor, Pâquet-Deehy, Larouche et Cantin (1989) sont semblables à ceux observés pour la version d'origine du CTS couple (Straus, 1979).

Questionnaire sur la résolution de conflits avec l'enfant (QRC-enfant)

Le Questionnaire sur la résolution de conflits avec l'enfant (QRC-enfant) a servi à mesurer la violence infligée à l'enfant par la mère. Cet instrument est la version française du *Parent-Child Conflict Tactics Scales (CTSPC)* de Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman (1996), réalisée par Fortin, Cyr et Chénier (1996). Le CTSPC est une version révisée du CTS de Straus (1979). Toutefois, à la différence du CTS, certains items ont été retirés compte tenu de leur manque de pertinence et quelques uns ont été réécrit afin d'augmenter leur compréhension. L'ordre de présentation a aussi été modifié pour éviter un patron de réponses automatiques. Finalement, de nouveaux items ont été ajoutés afin d'augmenter la validité de construit de l'instrument. La version révisée, qui comporte cinq échelles et trois sous échelles, mesure davantage d'aspects différents des mauvais traitements infligés à l'enfant (la négligence et l'abus sexuel, par exemple). Pour les fins de cette recherche, l'échelle d'agression psychologique (5 items) et les trois sous échelles d'assaut physique, à savoir l'assaut physique mineur ou punition corporelle (5 items) et l'assaut physique sévère et très sévère réunies (8 items), ont été utilisées. Chacun de ces items décrit une conduite disciplinaire spécifique pouvant être adoptée par un parent lors d'une situation de conflit avec l'enfant. Le mode de présentation des items et le calcul des scores sont semblables à ceux du questionnaire pour les conjoints. Dans sa version anglaise, le CTSPC présente des indices de cohérence interne modérés pour l'échelle

d'agression psychologique et les trois sous-échelles d'assaut physique regroupées (alpha de 0,60 et 0,55 respectivement; voir Straus et al., 1998). Dans sa version française, Fortin et al. (2000) obtiennent des coefficients de cohérence interne satisfaisants et comparables à ceux de la version originale. Les alphas rapportés sont de 0,69 pour l'échelle d'agression psychologique, de 0,74 pour la sous échelle de punition corporelle (assaut physique mineur) et de 0,65 pour les deux sous échelles d'assaut physique sévère et très sévère réunies. Aux Etats-Unis, les résultats obtenus auprès d'un échantillon probabiliste appuient la validité discriminante et de construit du CTSPC (Straus et al., 1998). Par ailleurs, le CTS, désormais transformé en CTSPC, avait fait l'objet de très nombreux tests de validité (Straus et Gelles, 1990) et sa version française, le QRC enfants avait démontré une fidélité test-retest et une validité de convergence satisfaisantes (Bouchard, Tessier, Fraser et Laganière, 1996).

Mesure de la justification de la violence envers l'enfant (MJVE)

La Mesure de la Justification de la Violence envers l'Enfant (MJVE) permet d'identifier les éléments les plus utilisés par les parents pour justifier la violence envers l'enfant (Fortin, 1994). C'est un questionnaire d'opinions composé de 44 items regroupés en six échelles. Chacune des échelles est de type Likert en sept points: trois d'entre elles (Rejet, Isolement, Intimidation) mesurent la conception de la violence, une s'associe à la tolérance envers cette violence (Tolérance) et deux autres échelles mesurent les biais d'attribution dans l'explication qu'on en fait (Blâme de l'enfant et Non-responsabilité du parent). Chaque item de conception décrit un comportement de violence physique ou psychologique dont les conséquences ne sont pas apparentes, et il mesure le niveau de violence associé au comportement (1: extrêmement violent; 7: pas du tout violent)¹². Les 20 items rattachés à la conception se regroupent selon qu'ils traduisent le rejet (échelle Rejet, 8 items), l'isolement (échelle Isolement, 4 items) ou l'intimidation (échelle Intimidation, 8 items). Les huit items de tolérance mesurent l'adhésion (1: tout à fait en

¹² Les scores des items associés à la conception sont inversés au moment de l'analyse de sorte qu'un score élevé reflète une conception restreinte de la violence envers l'enfant.

désaccord; 7: tout à fait en accord) à des mythes qui dénigrent l'enfant ou qui valorisent l'autorité parentale et le recours à la punition physique. Finalement, les items d'attribution mesurent le caractère acceptable (1: tout à fait inacceptable; 7: tout à fait acceptable) de deux types d'explications se rapportant à une situation où un parent bat son enfant. Les unes consistent à blâmer l'enfant (échelle Blâme de l'enfant, 11 items), sous-entendant ainsi que le parent est innocent bien que responsable d'un geste volontaire. Les autres, à rendre le parent non responsable de ses gestes (échelle Non responsabilité du parent, 5 items) en attribuant l'origine de la violence à des réactions incontrôlables. Un score moyen pour l'ensemble du MJVE et chacune des échelles peut être établi, un score de 7 traduisant un niveau de justification élevé. Testé et validé auprès d'échantillons de parents tout-venant, les analyses de cohérence interne ont mis en évidence des coefficients alpha qui varient de 0,77 à 0,91 pour les valeurs associées à chacune des échelles (Fortin et Lachance, 1996). Pour l'ensemble du MJVE, l'indice alpha est de 0,91 (Fortin, 1994). Les coefficients de corrélation test-retest trouvés sont tous élevés et significatifs: la valeur associée à l'ensemble du MJVE est de 0,90 et celle observée pour chacune des échelles varie de 0,81 à 0,93 (Fortin et Lachance., 1996).

Un questionnaire sociodémographique (voir Appendice A, section 1, p. 71) a servi à recueillir des données sur l'âge, le niveau de scolarité et la principale source de revenu personnel de la mère, le nombre d'enfants résidant à la maison, la durée de l'union avec le conjoint et, s'il y a lieu, celle de la séparation, la composition de la famille (traditionnelle, monoparentale ou reconstituée) et le revenu annuel net de la famille.

Déroulement

Les femmes ont été contactées par l'intermédiaire de la maison d'hébergement¹³. Elles se sont vues proposer de participer à une étude sur la violence conjugale et les

¹³ Trois femmes répondant aux critères de participation ont refusé de participer à la recherche. Deux questionnaires supplémentaires ont été retirés des analyses parce que la durée de la séparation de la mère avec le conjoint excédait 365 jours.

pratiques disciplinaires des parents. Celles qui ont accepté devaient signer une feuille de consentement où les principaux buts de l'étude leur étaient expliqués ainsi que le caractère confidentiel des informations recueillies (voir Appendice A, p. 70). Une fois le consentement donné, un questionnaire leur a été remis, qu'elles pouvaient remplir elles-mêmes ou avec de l'aide dans une pièce privée. Chaque questionnaire s'est vu attribuer un numéro et les feuilles de consentement ont été gardées à part, ceci afin d'éviter d'établir un lien entre les réponses et l'identité des participantes.¹⁴

¹⁴ Les réponses au questionnaire sur la violence infligée à l'enfant ont été inscrites par la répondante elle-même, sans l'aide de l'expérimentateur, afin de protéger leur caractère anonyme. Cette précaution s'avérait nécessaire en raison de la loi sur la Protection de la Jeunesse qui oblige toute personne à signaler aux autorités un cas soupçonné de mauvais traitements envers l'enfant.

Chapitre III

Résultats

Analyse et présentation des résultats

L'analyse des résultats se divise en deux sections. La première partie présente les statistiques descriptives des résultats obtenus aux différentes échelles de mesure et discute du respect ou non des postulats à la base de l'analyse de régression multiple. Elle traite également de la composition des variables retenues pour les analyses de régressions selon l'examen de leur distribution et de la matrice d'intercorrélations. La deuxième partie présente les résultats aux régressions linéaires multiples effectuées selon les procédures proposées par Tabachnik et Fidell (1996), et à l'aide du logiciel SPSS. Deux séries d'analyse de régression hiérarchique ont été effectuées. Une première analyse a servi à apprécier la contribution ajoutée par le score global au MJVE et la seconde, celle de chacune de ses six échelles, au-delà des autres variables indépendantes incluses dans l'équation. Celles-ci ont été regroupées en deux blocs. Le bloc 1 regroupe les variables sociodémographiques retenues. Le bloc 2 représente la violence actuelle et passée subie par la mère, telle que mesurée par le QRC-conjoint et l'échelle de punition physique dans l'enfance.

Scores aux différentes échelles de mesures et statistiques descriptives

Le tableau 2 résume les scores obtenus par les participantes aux différentes échelles de mesures. L'examen des statistiques descriptives révèle que les distributions aux trois échelles du QRC-enfant présentent des indices d'asymétrie et d'aplatissement significativement différents de ceux attendus d'une distribution normale. Le même phénomène s'observe pour les deux échelles de violence physique du QRC-conjoint et trois des six échelles du MJVE.

Tableau 2
Moyenne, écart type, médiane, valeur minimum et maximum
des scores pour chacune des échelles de mesures
(N = 41)

Échelles	Moyenne	Écart type	Médiane	Minimum	Maximum
QRC-enfant					
Agression psychologique	21,41	24,22	15,00	0,00	115,00
Punition corporelle	9,49	15,21	4,00	0,00	58,00
Assaut physique	1,34	4,49	0,00	0,00	25,00
QRC-conjoint					
Violence verbale symbolique	89,88	38,14	94,00	7,00	150,00
Violence physique mineure	14,46	20,11	4,00	0,00	75,00
Violence physique sévère	12,80	29,35	2,00	0,00	175,00
Punition physique enfance (PP)	3,41	3,26	3,00	0,00	11,00
MJVE					
Score global	2,23	0,81	2,11	1,14	5,15
Tolérance	3,35	1,33	3,13	1,00	7,00
Blâme de l'enfant	1,89	1,40	1,18	1,00	7,00
Non responsabilité	1,92	1,47	1,40	1,00	7,00
Rejet	1,68	0,83	1,38	1,00	4,63
Isolement	2,59	1,39	2,25	1,00	6,50
Intimidation	2,09	0,70	2,11	1,00	3,88

Composition des variables dépendante et indépendantes

Violence envers l'enfant. Tel que mentionné précédemment, les scores des participantes aux trois échelles mesurant la violence envers l'enfant ne se distribuent pas normalement. Globalement, les résultats montrent que plus la violence exercée par la mère à l'endroit de l'enfant est sévère, moins elle est fréquente. En effet, le score moyen à l'échelle d'agression psychologique s'établit à 21,4 comparativement à 1,34 pour l'échelle d'assaut physique sévère et très sévère, traduisant ainsi un usage beaucoup moins fréquent

des conduites violentes les plus sévères. En fait, 80% des participantes n'ont pas fait usage de violence sévère envers leur enfant. Toutefois, quelques-unes des mères se démarquent par des scores extrêmes (plus de trois écarts types de la moyenne) sur l'une ou l'autre ou plusieurs des échelles du QRC-enfant. C'est le cas, par exemple, de la participante numéro douze qui obtient le score maximum sur les trois échelles à la fois (voir le tableau 13, appendice B, p. 89 pour les scores individuels). La présence de ces scores extrêmes explique une partie des biais observés dans la distribution des scores aux trois échelles. Ces biais dans la distribution de la violence familiale au sein de la population ont été soulevés par Straus (1990b). Même s'ils sont plus rares, les cas de violence chronique ou très sévère au sein de la famille existent et, dans une population à risque de violence comme celle des mères utilisant les services des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, il faut s'attendre à rencontrer de tels cas. C'est pourquoi leur retrait de l'analyse n'apparaît pas comme une solution à retenir pour normaliser les distributions des scores sur ces échelles afin de les utiliser dans les analyses de régression.

En plus d'une grande variabilité dans les scores individuels aux échelles de violence envers l'enfant, les participantes se distinguent entre elles quant à la combinaison de leurs scores à ces échelles. Seulement deux mères obtiennent des scores de 0 sur les trois échelles à la fois, ce qui signifie qu'elles n'ont pas été violentes envers leur enfant au cours des douze derniers mois. Par ailleurs, rares sont les mères à avoir utilisé une seule forme de violence envers leur enfant : trois ont fait usage d'agression psychologique exclusivement, deux n'ont utilisé que la punition corporelle et une mère n'a employé que l'assaut physique. Dans la majorité des cas (26 sur 41), les mères ont utilisé l'agression psychologique en association avec la punition corporelle et deux mères ont employé l'agression psychologique jumelée à l'assaut physique uniquement. Les cinq autres mères ont fait usage des trois formes de violence à la fois. Comme le montre le tableau 3, les corrélations de Pearson obtenues entre les trois échelles du QRC-enfant sont significatives et reflètent cette réalité. L'agression psychologique et la punition corporelle

Tableau 3
Corrélations entre les échelles du QRC-enfant
(N = 41)

Variables	Punition corporelle	Assaut physique
Agression psychologique	,654***	,539***
Punition corporelle		,465**

** p < .01; *** p < .001

présentent la corrélation la plus forte ($r(40) = .65$), alors que l'assaut physique apparaît un peu plus faiblement corrélé à l'agression psychologique et à la punition corporelle ($r(40) = .54$ et $.47$ respectivement).

En résumé, chez 80% des participantes, la violence envers l'enfant se présente sous au moins deux formes à la fois et chacune de ces formes de violence survient à des fréquences extrêmement variables d'une mère à l'autre. Une analyse des résultats qui considérerait les trois échelles du QRC-enfant séparément aurait pour effet de laisser dans l'ombre une distinction importante entre les participantes quant à la violence infligée à l'enfant. Par exemple, une mère avec un score de 3 à l'échelle d'agression psychologique, de 0 à l'échelle de punition corporelle et encore 0 à l'échelle d'assaut physique se distinguerait peu d'une mère ayant obtenu des scores de 8, 0 et 4 respectivement. Aucune différence entre elles n'apparaîtrait sur les deux premières échelles et l'écart sur l'échelle d'assaut physique serait peu significatif compte tenu de l'intervalle sur cette échelle qui s'étend de 0 à 25 avec une moyenne de 1,34 et un écart type de 4,5. Pourtant, dans la réalité, la seconde mère est beaucoup plus violente que la première. D'abord parce qu'elle a utilisé deux formes de violence ensemble comparativement à une seule chez la première, mais surtout parce qu'elle a employé à plusieurs reprises la forme de violence la plus sévère et la plus rare envers l'enfant, alors qu'au contraire, l'autre mère a rarement et exclusivement utilisé la forme de violence la plus courante, soit l'agression

psychologique. Les distributions des scores aux échelles du QRC-enfant expliquent qu'aucune de ces mesures, considérées séparément, ne permet de distinguer ces deux mères entre elles quant à l'ampleur de la violence qu'elles exercent à l'endroit de leur enfant.

Compte tenu de la présence de valeurs extrêmes sur toutes les échelles du QRC-enfant, du fait que l'ensemble des participantes ont employé au mois deux formes de violence à la fois et eu égard au nombre restreint de participantes à avoir utilisé l'assaut physique sévère et très sévère, une seule mesure de violence envers l'enfant sera utilisée dans les analyses de régression multiple. Cette mesure se traduit par une cote, variant de 0 à 20, déterminée par la combinaison des scores obtenus aux trois échelles du QRC-enfant. Le tableau 4 illustre la méthode de composition de la cote de violence envers l'enfant et présente la distribution des participantes à chaque niveau. Une cote de 0 traduit une absence de conduite violente envers l'enfant avec une combinaison de 0-0-0 comme scores aux échelles du QRC-enfant. À l'autre extrême, une cote de 20 traduit un usage fréquent des trois formes de violence à la fois, avec une combinaison de scores se situant à 3 ou plus pour l'échelle d'assaut physique, à 11 ou plus à l'échelle de punition corporelle et à 22 ou plus à l'échelle d'agression psychologique. Les points de coupures sur chacune des échelles continues du QRC-enfant ont été déterminés en fonction des statistiques descriptives de la distribution des scores à chaque échelle. Pour l'échelle d'agression psychologique, la moyenne observée a servi de point de coupure, ce qui permet d'établir trois niveaux de fréquence pour cette échelle: aucune (score de 0), modérée (score de 1 à 21) et fréquente (score de 22 et plus). Pour l'échelle de punition corporelle, la médiane et la moyenne ont servi à déterminer deux points de coupure résultant dans quatre niveaux de fréquence soit: aucune (score de 0), peu (score de 1 à 4), modérée (score de 5 à 10), et fréquente (score de 11 et plus). Cela permet de rendre compte de l'écart entre ces deux statistiques de dispersion et ça illustre bien la variabilité des scores obtenus par nos participantes sur cette échelle. Dans le cas de l'échelle d'assaut physique sévère ou très sévère, trois niveaux de fréquence ont été établis: aucun

Tableau 4

Composition de la cote servant de mesure de la violence envers l'enfant selon le score aux échelles du QRC-enfant et fréquence associée à chacune des cotes (N = 41)

Score assaut physique	Score punition corporelle	Score agression psychologique	Cote attribuée	N
0	0	0	0	2
0	0	1 à 21	1	2
0	0	22 et plus	2	1
0	1 à 4	0 à 21	3	12
0	1 à 4	22 et plus	4	3
0	5 à 10	0 à 21	5	4
0	5 à 10	22 et plus	6	4
0	11 et plus	0 à 21	7	3
0	11 et plus	22 et plus	8	2
1 ou 2	0 à 4	0 à 21	9	1
1 ou 2	0 à 4	22 et plus	10	1
1 ou 2	5 à 10	0 à 21	11	0
1 ou 2	5 à 10	22 et plus	12	1
1 ou 2	11 et plus	0 à 22	13	0
1 ou 2	11 et plus	22 et plus	14	1
3 et plus	0 à 4	0 à 21	15	1
3 et plus	0 à 4	22 et plus	16	0
3 et plus	5 à 10	0 à 21	17	0
3 et plus	5 à 10	22 et plus	18	1
3 et plus	11 et plus	0 à 21	19	1
3 et plus	11 et plus	22 et plus	20	1

(score de 0), modéré (score de 1 ou 2) et fréquent (score de 3 ou plus). Le point de coupure utilisé, c'est-à-dire la moyenne arrondie à l'unité inférieur ou supérieur, tient compte de la rareté de cette forme de violence dans notre échantillon. La cote attribuée à

une participante dépend d'abord du score qu'elle a obtenu à l'échelle d'assaut physique sévère ou très sévère. Ainsi, une mère ayant un score différent de 0 à cette échelle obtient automatiquement une cote supérieure à celle attribuée à une mère n'ayant pas fait usage de cette forme de violence, indépendamment de leurs scores respectifs aux deux autres échelles de violence, considérées comme de la violence moins sévère. De la même façon, une mère ayant obtenu un score différent de 0 à l'échelle de punition corporelle obtient automatiquement une cote supérieure à celle d'une mère n'ayant pas fait usage de cette forme de violence, sans égard à leur score respectif à l'échelle d'agression psychologique, considérée comme la forme de violence la moins sévère. Ce choix méthodologique découle de la conception même des échelles du QRC-enfant où la sévérité d'une conduite violente dépend de son potentiel de blesser physiquement l'enfant (Straus, 1979). Même si ce choix peut être discutable en terme de conséquences pour le développement de l'enfant - par exemple dans le cas où un enfant est continuellement soumis à des actes d'agression psychologique, sans jamais être frappé physiquement, alors qu'un autre n'a été frappé sévèrement qu'une seule fois, sans jamais subir d'agression psychologique ou de punition corporelle -, la question se pose rarement puisque la violence physique sévère s'accompagne le plus souvent des autres formes de violence (7 fois sur 8 dans le cas de notre échantillon).

Ici, la cote moyenne de violence envers l'enfant s'établit à 6,1, ce qui correspond à une absence de conduite violente sévère, un usage modéré de la punition corporelle et un usage fréquent de l'agression psychologique. L'écart type s'établit à 4,97 et la médiane à 5. La distribution des participantes sur cette mesure composée est proche d'une distribution normale. Les indices d'asymétrie et d'aplatissement sont acceptables et oscillent autour de 1,5. De plus, le score maximum se situe à moins de trois écart type de la moyenne.

Violence conjugale subie par la mère. Comme le montre le tableau 2 (p.34), les résultats des participantes aux échelles de violence physique du QRC-conjoint présentent

aussi des biais dans leur distribution. Cela est particulièrement le cas pour l'échelle de violence conjugale physique sévère où la participante numéro 13 présente un score de 175, alors que 31,7% des mères n'ont pas expérimenté cette forme de violence (voir tableau 14, Appendice B, p. 91 pour les scores individuels). Parmi les 28 mères ayant subi de la violence physique sévère, sept ont été victimes d'assaut sexuel à l'exclusion de tout autre acte de violence conjugale sévère. Par ailleurs, la majorité des participantes (24 sur 41) ont été la cible des trois formes de violence à la fois. Pour les autres, quatre ont subi de la violence verbale jumelée à de la violence physique mineure exclusivement; quatre ont subi de la violence verbale associée à de la violence physique sévère seulement; et neuf femmes ont été victimes de violence verbale symbolique uniquement. Les corrélations observées entre les trois échelles du QRC-conjoint sont significatives (voir tableau 5). La corrélation la plus forte ($r(40) = .69$) traduit le lien entre les deux échelles de violence conjugale physique, alors que la plus faible ($r(40) = .33$) se rapporte à celui entre la violence physique sévère et la violence verbale. Compte tenu de ces observations, une seule mesure globale de violence conjugale a été utilisée dans les analyses de régression. La méthode de composition de cette mesure est semblable à celle utilisée pour la mesure de la violence à l'égard de l'enfant et elle est illustrée au tableau 6. Ici, la cote varie de 1 à 18, toutes les participantes ayant expérimenté au moins de la violence verbale dans leur relation conjugale. Les points de coupures pour l'échelle de violence verbale et l'échelle de violence physique mineure du QRC-conjoint correspondent à la moyenne. Deux niveaux de fréquence ont été retenus pour l'échelle de violence verbale symbolique soit modérée (score de 7 à 90) ou fréquente (score de 91 et plus). Trois niveaux de fréquence de la violence conjugale physique mineure ont été établis: aucune (score de 0), modérée (score de 1 à 14) ou fréquente (score de 15 et plus). Compte tenu de la distribution et de la variabilité des scores des participantes à l'échelle de violence conjugale physique sévère, la médiane et la moyenne ont été utilisées comme points de coupures. Quatre niveaux de fréquence ont été retenus pour cette échelle soit aucune (score de 0), peu (score de 1 ou 2), modérée (score de 3 à 12) ou fréquente (score de 13 et plus). La cote moyenne de l'échantillon se situe à 9,2, ce qui

Tableau 5
Corrélations entre les échelles du QRC-conjoint
(N = 41)

Variabiles	Violence physique mineure	Violence physique sévère
Violence verbale symbolique	,595***	,332*
Violence physique mineure		,688***

* $p < .05$; *** $p < .001$

correspond au fait d'avoir été victime une ou deux fois de violence physique sévère, d'avoir fréquemment subi de la violence physique mineure et d'avoir été modérément agressée psychologiquement. L'écart type est de 6,1, alors que la médiane se situe à 8. La courbe de la distribution des mères à cette mesure composée se rapproche d'une distribution normale.

Violence physique subie par les mères dans leur enfance. La mesure de la violence physique subie par les mères dans leur enfance correspond au score obtenu à l'échelle de punition physique dans l'enfance. La distribution des participantes à cette mesure est normale. La moyenne s'établit à 3,4, la médiane à 3, l'écart type à 3,26 et la valeur maximum à 11 (voir tableau 2, p. 34). Dix femmes obtiennent un score de 0, dix-sept femmes présentent un score qui se situe entre 1 et 4 inclusivement, alors que les quatorze autres ont un score de 5 ou plus (voir tableau 14, Appendice B, p. 91 pour les scores individuels). Rappelons qu'un score de 5 ou plus correspond au critère d'abus dans l'enfance déterminé par les auteurs de l'échelle (Berger et al., 1988). La corrélation entre la cote de violence conjugale et la punition corporelle dans l'enfance se situe à 0,21.

Justification de la violence envers l'enfant. Comme le montre le tableau 2 (voir p.34), le score global moyen au MJVE, de même que les scores moyens à ses échelles, sont relativement faibles, sauf pour l'échelle Tolérance. Cela est particulièrement vrai

Tableau 6

Composition de la cote servant de mesure de la violence conjugale subie selon le score aux échelles du QRC-conjoint et fréquence associée à chacune des cotes (N = 41)

Score violence physique sévère	Score violence physique mineure	Score violence verbale symbolique	Cote attribuée	N
0	0	1 à 90	1	7
0	0	91 et plus	2	2
0	1 à 14	1 à 90	3	2
0	1 à 14	91 et plus	4	1
0	15 et plus	1 à 90	5	0
0	15 et plus	91 et plus	6	1
1 ou 2	0 à 14	1 à 90	7	3
1 ou 2	0 à 14	91 et plus	8	6
1 ou 2	15 et plus	1 à 90	9	0
1 ou 2	15 et plus	91 et plus	10	1
3 à 12	0 à 14	1 à 90	11	4
3 à 12	0 à 14	91 et plus	12	0
3 à 12	15 et plus	1 à 90	13	0
3 à 12	15 et plus	91 et plus	14	3
13 et plus	0 à 14	1 à 90	15	2
13 et plus	0 à 14	91 et plus	16	2
13 et plus	15 et plus	1 à 90	17	1
13 et plus	15 et plus	91 et plus	18	6

pour l'échelle Rejet avec un score moyen de 1,68. Toutefois, deux participantes se démarquent des autres avec des scores de 7 à l'échelle Blâme de l'enfant et Non responsabilité du parent, et une participante obtient un score de 4,63 à l'échelle Rejet, ce qui le situe à plus de trois écarts types du score moyen. Dans un cas, il s'agit d'une mère de quarante ans, née au Pérou et qui vit au Québec depuis 15ans. En raison de ses origines différentes de celles de l'ensemble des participantes, son questionnaire a été retiré

des analyses subséquentes. Compte tenu du peu d'impact du retrait des deux autres valeurs extrêmes sur les analyses de régression à venir, elle ont été maintenues telles quelles. Le tableau 7 rapporte les corrélations observées entre les scores aux échelles du MJVE, de même qu'entre elles et le score global au MJVE. Les trois échelles qui renvoient à la conception de la violence envers l'enfant (Rejet, Isolement et Intimidation) sont fortement corrélées entre elles et il en est de même pour les échelles Blâme et Non responsabilité qui renvoient toutes deux à l'attribution de la violence envers l'enfant. Les corrélations entre les six échelles du MJVE et le score global au MJVE sont toutes significatives au seuil $p < .001$. Malgré cette colinéarité entre les échelles du MJVE déjà soulevée par Fortin (1994), aucune d'entre elles n'a été retirée des analyses de régression afin d'apprécier la contribution respective de chacune, une fois prises en compte les autres variables.

Variables sociodémographiques retenues. En raison du nombre élevé de valeurs manquantes, la durée de l'union et de la séparation avec le conjoint n'ont pas été considérées dans les analyses. La valeur manquante pour la variable du revenu net familial a été remplacée par la moyenne de l'échantillon à cette variable. Pour les fins de l'analyse, les variables multinominales que sont la composition de la famille et la principale source de revenu ont été rendues dichotomiques. La composition familiale se résume à vivre ou non dans une famille traditionnelle (monoparentale ou recomposée 1; traditionnelle: 0)¹⁵; et la principale source de revenu dans l'aide sociale ou non (aide sociale: 1; autre: 0). Le tableau 8 présente les statistiques descriptives des variables sociodémographiques (voir tableau 16, Appendice B, p. 97 pour les résultats individuels). La distribution des participantes à chacune de ces variables peut être considérée comme normale. La scolarité et le revenu affichent tout de même un léger biais avec une plus grande concentration de participantes du côté des valeurs les plus faibles. La répartition

¹⁵ Les familles monoparentales et les familles recomposées ont été regroupées puisque ces deux situations familiales ont déjà été identifiées comme des facteurs de risque d'abus envers l'enfant (Belsky, 1993; Corby, 1993).

Tableau 7

Corrélations entre les échelles du MJVE et avec le score global au MJVE
(N = 40)

Variables	Score global au MJVE	Tolérance	Blâme	Non responsabilité	Rejet	Isolement
Tolérance	,55***					
Blâme	,71***	,23				
Non responsabilité	,63***	,12	,70***			
Rejet	,60***	,12	,06	,08		
Isolement	,61***	,14	,13	,10	,83***	
Intimidation	,65***	,18	,13	,23	,74***	,63***

*** $p < .001$

des participantes aux deux variables dichotomiques n'est pas exactement symétrique, mais demeure acceptable. Compte tenu de la taille de l'échantillon et du nombre de variables prédictives déjà incluses, seules les variables sociodémographiques présentant une corrélation significative avec la cote de violence envers l'enfant au seuil de $p < .25$ ont été retenues. Comme l'indique le tableau 9, le niveau de scolarité et la source de revenu atteignent ce critère, à l'exclusion des autres variables. Ces deux variables présentent une tendance à s'associer négativement entre elles, indiquant que les mères les plus scolarisées ont moins recours à l'aide sociale comme principale source de revenu comparativement à celles qui sont moins scolarisées. L'aide sociale apparaît aussi liée à un plus faible revenu familial net. Par ailleurs, il peut être intéressant de noter que les mères de famille monoparentale ou recomposée ont tendance à avoir un revenu familial net inférieur à celui des mères vivant dans une famille traditionnelle.

Contribution du MJVE à la prédiction du niveau de violence envers l'enfant

La contribution ajoutée par le MJVE à la prédiction du niveau de violence envers l'enfant a été évaluée par des analyses de régression hiérarchique avec la méthode

Tableau 8
Statistiques descriptives des variables sociodémographiques
(N = 40)

Variable	Moyenne	Écart type	Médiane	Minimum	Maximum
Âge	34,23	5,88	33,50	24	46
Scolarité ¹	3,00	1,52	2,00	1	7
Nombre d'enfants résident	2,38	0,95	2,00	1	5
Revenu familial ²	3,13	2,39	2,00	1	10
Famille non traditionnelle	0,68	0,47	1,00	0	1
Aide sociale	0,40	0,50	0,00	0	1

¹ Le niveau de scolarité varie du primaire (cote 1) à l'obtention d'un doctorat (cote 7).

² Le niveau de revenu varie de moins de 10 000\$ (cote 1) à plus de 70 000\$ (cote 10).

Tableau 9
Corrélations entre les variables sociodémographiques
et avec la cote de violence envers l'enfant
(N = 40)

Variable	Âge	Scolarité	Nombre d'enfants	Revenu	Famille non traditionnelle	Aide sociale
Âge						
Scolarité	,19					
Nombre d'enfants	-,16	-,05				
Revenu	,19	,23	,14			
Famille non traditionnelle	-,29†	-,18	-,06	-,55***		
Aide sociale	-,03	-,31†	-,05	-,50**	,24	
Violence envers l'enfant	,04 n.s.	-,31†	,03 n.s.	-,11 n.s.	,18 n.s.	,27†

† p < .10, ** p < .01; *** p < .001, n.s. p > .25

classique. Deux séries d'analyses ont été réalisées. La première a servi à apprécier la contribution ajoutée par le score global au MJVE et la seconde à estimer la contribution

ajoutée par le score à chacune de ses échelles. Trois blocs de variables ont été introduits successivement dans l'équation. Le bloc 1 regroupe la scolarité et la principale source de revenu. Le bloc 2 comprend la cote de violence conjugale subie et le score à l'échelle de punition physique expérimentée dans l'enfance. Le bloc 3 représente les résultats au MJVE ou à ses échelles.

Intercorrélations entre les variables indépendantes et la variable dépendante composée

Avant de procéder aux analyses de régression, la matrice de corrélations entre les blocs de prédicteurs a été examinée. Outre les intercorrélations entre les variables indépendantes d'un même bloc qui ont déjà été présentées, les corrélations entre les variables indépendantes de blocs différents varient de -0,29 à 0,28. Les coefficients de corrélation les plus élevés traduisent une relation négative et significative ($p < .05$) entre la scolarité et l'échelle Tolérance du MJVE et une relation positive ($p < .05$) entre la violence conjugale subie et l'aide sociale. Le tableau 10 (p.48) reproduit cette partie de la matrice d'intercorrélations. Il présente les corrélations entre les variables indépendantes ainsi que les corrélations entre elles et la variable dépendante composée. Il résume également les statistiques descriptives des variables incluses dans les analyses de régression.

Régression hiérarchique à partir du score global au MJVE

Le tableau 11 (p.49) présente les résultats de l'analyse de régression hiérarchique effectuée à partir du score global au MJVE. La cote de violence envers l'enfant des participantes sert de variable dépendante. L'introduction du premier bloc de variables, comprenant la scolarité et la source de revenu, explique 8% de la variance ajustée dans la cote de violence envers l'enfant. La proportion de variance expliquée par les deux variables sociodémographiques apparaît significative à un seuil de probabilité de $p < .10$, comme le montre la valeur du test $F(2,37) = 2,77, p < .10$. De ces deux variables, la scolarité apporte une contribution unique légèrement plus élevée ($\beta = -0,27, p < .10$) que celle de la source de revenu ($\beta = 0,24, p > .10$). La direction du lien entre la scolarité et

la violence envers l'enfant suggère qu'une augmentation du niveau de scolarité tend à faire diminuer la cote de violence envers l'enfant. L'ajout du deuxième bloc de variables, associé à l'expérience de violence subie rapportée par la mère, est significatif ($p < .05$) et fait augmenter de 16% la proportion de variance ajustée expliquée. Cette augmentation est surtout attribuable à l'apport de la violence conjugale subie. Cette variable est celle qui affiche le plus haut coefficient de régression standardisé avec la variable dépendante ($\beta = -.43, p < .01$). Le sens de la relation est différent de celui attendu et indique qu'une augmentation dans la cote de violence conjugale subie contribue significativement à faire diminuer la cote de violence exercée à l'endroit de l'enfant. L'ajout du score global au MJVE au modèle de régression permet d'expliquer un autre 5% de la variance ajustée dans la cote de violence envers l'enfant. Cette contribution ajoutée est plutôt faible, mais elle apparaît significative au seuil de probabilité de .10 et elle ne diminue pas la signification du modèle global. Ensemble, les cinq variables incluses dans l'équation de régression permettent d'expliquer 29% de la variance ajustée observée dans le niveau de violence envers l'enfant.

Régression hiérarchique à partir des scores à chacune des échelles du MJVE

Le tableau 12 (p.50) présente les résultats de l'analyse de régression hiérarchique effectuée à partir des six échelles du MJVE. Encore ici, la cote de violence envers l'enfant sert de variable dépendante. Par la méthode classique de régression hiérarchique, l'ajout des variables du bloc 3b) ne permet pas d'augmenter de manière significative la proportion de variance expliquée et la valeur du test F du modèle global diminue mais reste significative à un seuil de probabilité de $p < .05$. Les résultats détaillés de l'analyse indiquent que l'inclusion des variables du bloc 3b) rend la contribution unique du niveau de scolarité non significative et tend à faire diminuer la contribution unique de la violence conjugale subie. Toutefois, en appliquant la méthode du pas à pas à l'ordre d'entrée des variables du bloc 3b), la contribution de l'échelle Tolérance apparaît significative avec un coefficient bêta standardisé de .32 ($p < .05$) et elle permet d'expliquer à elle seule 8% de

Tableau 10

Moyenne et écart type des variables incluses dans l'analyse, corrélations entre les variables indépendantes et la variable dépendante et corrélations entre les blocs de variables indépendantes (N = 40)

Variables	Moyenne	Écart type	Variable dépendante Violence envers l'enfant	Corrélations			
				Bloc 1	Bloc 2	Bloc 1	Bloc 2
				Scolarité	Aide sociale	Violence conjugale	Punition physique
Variable dépendante							
Violence envers l'enfant	6,18	5,00					
Bloc 1							
Scolarité	3,00	1,52	-0,31*				
Aide sociale	0,40	0,50	0,27*	-0,31*			
Bloc 2							
Violence conjugale	9,28	6,16	-0,26†	-0,21†	0,28*		
Punition physique	3,40	3,30	0,19	-0,09	0,15	0,21†	
Bloc 3							
Score global au MJVE	2,16	0,67	0,30*	-0,12	0,11	-0,05	-0,11
Tolérance	3,26	1,21	0,48**	-0,29*	0,07	-0,17	0,17
Blâme	1,76	1,15	0,11 n.s.	-0,04	0,25†	0,11	-0,24†
Non responsabilité	1,79	1,24	0,00 n.s.	0,08	0,17	-0,06	-0,13
Rejet	1,69	0,83	0,10 n.s.	-0,12	-0,02	0,03	-0,09
Isolément	2,56	1,39	0,17	-0,14	-0,04	0,04	0,00
Intimidation	2,06	0,68	0,14	0,16	-0,22†	-0,19	-0,09

† p < .10; * p < .05; ** p < .01; *** p < .001; n.s. p > .25

Tableau 11

Résultats de l'analyse de régression hiérarchique visant à prédire la violence envers l'enfant à partir de la scolarité, la source de revenu, la violence subie et le score global au MJVE
(N = 40)

Variabiles	Bêta standardisé	R	R ²	R ² ajusté	Δ R ²	Anova
Bloc 1		.36	.13	.08	.13†	F(2,37) = 2,77†
Scolarité	-.27†					
Aide sociale	.24					
Bloc 2		.57	.32	.24	.19*	F(4,35) = 4,14**
Violence conjugale	-.43**					
Punition physique	.24†					
Bloc 3a)		.61	.38	.29	.06†	F(5,34) = 4,11**
Score global au MJVE	.24†					

† p < .10; * p < .05; ** p < .01

plus de la variance dans la cote de violence envers l'enfant. Avec l'ajout de la contribution de cette seule échelle du MJVE, la valeur du R² ajusté du modèle global s'établit à 0,32. Aucune des autres échelles du MJVE n'apporte de contribution significative à la prédiction de la cote de violence envers l'enfant et elle ont toutes été exclues du modèle de régression hiérarchique mixte.

Interprétation des résultats

Cette recherche avait pour but de déterminer dans quelle mesure la justification de la violence envers l'enfant contribue à expliquer le recours à cette violence chez des mères victimes de violence conjugale, au-delà de leurs caractéristiques sociodémographiques et de leur expérience de violence actuelle et passée en tant que victime. Les résultats trouvés confirment la relation entre la justification de la violence et le recours aux conduites violentes envers l'enfant, indépendamment des caractéristiques sociodémographiques et de la violence subie. Plus particulièrement, ils reflètent l'importance de la

Tableau 12

Résultats de l'analyse de régression hiérarchique visant à prédire la violence envers l'enfant à partir de la scolarité, la source de revenu, la violence subie et les scores à chacune des échelles du MJVE
(N = 40)

Variabiles	Bêta standardisé	R	R ²	R ² ajusté	Δ R ²	Anova
Bloc 1		.36	.13	.08	.13†	F(2,37) = 2,77†
Scolarité	-,21					
Aide sociale	.32†					
Bloc 2		.57	.32	.24	.19*	F(4,35) = 4,14**
Violence conjugale	-,37*					
Punition physique	.16					
Bloc 3b) (ENTER)		.68	.46	.28	.14	F(10,29) = 2,52*
Tolérance	.26					
Blâme	.17					
Non responsabilité	-,24					
Rejet	-,25					
Isolement	.20					
Intimidation	.23					
Bloc 3b) (STEPWISE)		.64	.41	.32	.09*	F(5,34) = 4,65**
Tolérance	.32*					
Blâme (exclue)	.05					
Non responsabilité (exclue)	-,08					
Rejet (exclue)	.07					
Isolement (exclue)	.13					
Intimidation (exclue)	.13					

† p < .10; * p < .05; ** p < .01

contribution du niveau de tolérance de la violence envers l'enfant chez ces mères, une plus grande tolérance étant associée à un usage plus fréquent de conduites violentes plus sévères envers l'enfant. Ils confirment également la présence de liens déjà rapportés entre la violence conjugale et la violence envers l'enfant, de même qu'entre cette dernière et certaines caractéristiques sociodémographiques.

Contribution de la justification au recours à la violence envers l'enfant

Les résultats de cette recherche indiquent que le niveau global de justification de la violence envers l'enfant des mères victimes de violence conjugale contribue à prédire le niveau de violence qu'elles exercent à l'endroit de leurs enfants, au-delà de facteurs de risque de violence connus. Cette contribution se reflète surtout pour une des trois dimensions de la justification soit la tolérance envers cette violence. Cette dimension apparaît comme un facteur significatif qui permet d'augmenter de 8% la proportion de variance expliquée dans le degré de violence envers l'enfant. Ainsi, les mères violentées qui présentent un niveau plus élevé de tolérance de la violence envers l'enfant sont plus susceptibles d'exercer davantage de punition corporelle ou d'assaut physique sévère à l'endroit de leur enfant. Ces résultats appuient ceux obtenus par Fortin et al. (2000) indiquant qu'un niveau élevé de tolérance de la violence envers l'enfant augmente le risque d'abus et de punition corporelle envers lui. Ils appuient également ceux rapportés dans les recherches montrant l'existence de liens entre l'usage de la violence à l'égard de l'enfant et le fait de soutenir une attitude qui valorise l'autorité parentale et la discipline physique ou qui dévalorise l'enfant (Chilamkurti et Milner, 1993; Clément et al., 2000; Jackson et al., 1999; Straus, 1994; Straus et Kaufman Kantor, 1994).

Contrairement aux résultats obtenus dans l'étude de Fortin et al. (2000), aucune des autres échelles du MJVE ne contribue à la prédiction de la cote de violence envers l'enfant. Pourtant, dans l'étude de ces auteurs, l'échelle Non-responsabilité, associée aux biais d'attribution, était celle qui contribuait le plus largement au risque de violence envers l'enfant, confirmant ainsi la présence déjà observée de biais d'attribution chez les parents abusifs (Bradley et Peters, 1991; Milner, 1993; Schellenbach et al., 1991). L'étude de Fortin et al. (2000) avait également montré que l'échelle Isolement, renvoyant à une conception plus restreinte de la violence, contribuait elle aussi, quoique dans une moindre mesure, au risque pour les parents de recourir à la punition corporelle ou à l'abus physique envers l'enfant. Dans la présente étude, l'absence de contribution de ces échelles peut s'expliquer par le fait que les scores obtenus par les participantes à ces échelles sont,

en moyenne, faibles et de variance restreinte. Dans l'ensemble, les mères utilisent peu ces éléments de justification quand vient le temps d'expliquer ou excuser le recours à la violence envers l'enfant.

Cette observation est peut-être liée à la particularité de l'échantillon. Ces femmes ont toutes été recrutées par le biais d'une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Elles avaient presque toutes participé aux différents programmes de sensibilisation et d'intervention en violence conjugale offerts par la maison d'hébergement. Ces programmes mettent de l'avant une approche féministe (Larouche, 1985; Rinfret-Raynor, Pâquet-Deehy, Larouche et Cantin, 1994) qui vise à responsabiliser l'agresseur et dénoncer l'attribution du blâme à la victime, tout en mettant l'accent sur les multiples formes que peut revêtir la violence. Dans ce contexte, il n'est pas si surprenant que la plupart des mères aient peu tendance à blâmer l'enfant pour la violence qu'il subit ou à minimiser la responsabilité du parent agresseur. Pour les mêmes raisons, les mères auraient une conception large de la violence qui inclut l'isolement, l'intimidation et le rejet.

Il est intéressant de noter que l'absence de contribution de l'échelle Rejet à la prédiction de la violence envers l'enfant avait déjà été observée dans l'étude de Fortin et al. (2000). Ces auteurs ont en effet constaté que l'échelle Rejet ne permet pas de différencier les parents violents ou punitifs de ceux qui ne le sont pas, le rejet apparaissant comme la forme de violence la mieux reconnue par les trois groupes de parents. Chez nos participantes, l'échelle Rejet est celle où le score moyen est le plus faible, presque toutes les mères reconnaissant que le rejet est une conduite très violente ou extrêmement violente. Enfin soulignons que les faibles scores obtenus par les participantes à l'ensemble des échelles du MJVE, à l'exception de l'échelle Tolérance, explique la contribution plus modeste du score global au MJVE à la prédiction de la cote de violence envers l'enfant.

Contribution de l'histoire personnelle de violence à la violence envers l'enfant

Le bloc de variables associées à la violence subie par les mères est celui dont la

contribution ajoutée à la prédiction de la cote de violence envers l'enfant est la plus forte. Ce résultat est compatible avec les résultats d'autres recherches qui ont souligné la force et la complexité des liens entre l'expérience et l'exercice de la violence (Belsky, 1993; Gelles, 1997; Kaufman et Zigler, 1987; Straus, 1991). Chez les mères participant à cette étude, l'expérience de violence actuelle, c'est-à-dire la fréquence et la sévérité de la violence conjugale subie au cours des douze derniers mois, constitue un prédicteur plus important que la fréquence et la sévérité des violences subies dans l'enfance.

De nombreuses observations appuient l'idée de la transmission de la violence d'une génération à la génération suivante (Black, Heyman et Smith Slep, 2001; Cappell et Heiner, 1990; Clément et al., 2000; Doumas, Margolin et John, 1994; Ross, 1996; Straus, 1994). Ces recherches montrent en effet que le fait d'avoir été soumis à des punitions physiques dans l'enfance augmente le risque d'utiliser la punition physique mineure ou sévère envers son propre enfant. Toutefois, certaines de ces recherches indiquent également que la transmission n'est pas directe ou automatique, ni aussi répandue qu'on pourrait le croire (Cappell et Heiner, 1990; Kaufman et Zigler, 1989), d'autres facteurs semblant agir à titre de variables médiatrices ou intermédiaire dans le processus de transmission. Ici, même si le tiers des femmes de l'échantillon atteignent le critère d'abus physique dans l'enfance (*CPA : Child Physical Abuse*) établi par les auteurs de la mesure, le lien observé entre l'expérience de la violence dans l'enfance et la cote de violence envers l'enfant n'est pas significatif. Cependant, le sens de la relation est conforme à ce qui était attendu. Ce résultat suggère donc, lui aussi, que d'autres facteurs puissent agir comme médiateur entre la violence expérimentée dans l'enfance et la violence exercée envers ses propres enfants, ou encore, dont l'influence s'ajouterait à celle de l'expérience de la violence dans l'enfance pour conduire à l'agression envers l'enfant. Par exemple, Cappell et Heiner (1990) ont soulevé l'idée que l'exposition à la violence dans l'enfance favoriserait la croyance dans la légitimité de l'agression physique envers l'enfant ou le développement d'une plus grande tolérance envers cette violence. Ces deux attitudes apparaissant, elles, plus directement liées à l'exercice de la violence envers

l'enfant, comme c'est d'ailleurs le cas chez nos participantes.

La cote de violence conjugale, représentant la fréquence et la sévérité de la violence conjugale subie par les participantes au cours des douze derniers mois, apparaît comme le facteur dont la contribution est la plus importante. Le sens de la relation, plutôt inattendu, indique que les mères les plus sévèrement violentées par leur conjoint sont plus susceptibles d'obtenir une cote de violence envers l'enfant plus faible comparativement aux mères moins violentées dans leur relation conjugale. Ce résultat est différent de ceux obtenus par les quelques recherches portant sur la relation entre la sévérité de la violence conjugale subie par la mère et la sévérité de la violence qu'elle exerce à l'endroit de son enfant (Jouriles, Barling et O'Leary, 1987; Jouriles et LeCompte, 1991; Jouriles et Norwood, 1995; O'Keefe, 1994). Dans les trois études menées par Jouriles et ses collaborateurs (1987, 1991, 1995), la fréquence et la sévérité de la violence conjugale subie par la mère sont en corrélation positive avec la fréquence et la sévérité de l'agression physique exercée à l'endroit de l'enfant, tant de la part de la mère que de celle du père. Dans l'étude conduite par O'Keefe (1994), ces résultats se confirment pour le père, mais non pour la mère : aucune corrélation significative n'a été constatée entre la fréquence et la sévérité de la violence subie par la mère et la fréquence des agressions physiques qu'elle exerce envers ses enfants.

Dans la plupart des autres recherches portant sur la concomitance entre ces deux types de violence familiale, seule la présence ou non de violence conjugale est prise en compte et les questions sur la violence faite aux enfants ne spécifient pas qui posait ces gestes envers eux. Dans la présente étude, le taux de concomitance entre la présence de violence conjugale et la présence d'une forme ou l'autre de conduites violentes envers l'enfant de la part de la mère est très élevé (95%), ce qui est conforme aux observations antérieures indiquant une nette association entre ces deux réalités (Clément et al., 2000; Holden et al., 1998; O'Keefe, 1994; Straus et Gelles, 1990; Straus et al., 1980).

Pour comprendre la direction des liens observés ici entre ces deux phénomènes, certains auteurs ont déjà proposé que l'escalade de la violence conjugale constitue un élément déclencheur ou déterminant dans la décision de la femme violentée de rompre avec le cycle de la violence, soit en quittant le conjoint violent (Cantin et Rinfret-Raynor, 1994; Gelles, 1976), soit en amorçant ou accélérant un processus de recherche d'aide davantage orienté vers le refus et la cessation de la violence (Bilodeau, 1994). Dans le même ordre d'idées, d'autres recherches ont montré que la reconnaissance d'une situation d'abus ou le fait de s'identifier soi-même comme une victime d'abus constituent des éléments essentiels dans le processus de rupture avec le cycle de la violence (Douglas et Strom, 1988; Egeland, Jacobvitz et Sroufe, 1988). Les limites de la présente étude ne permettent pas de savoir où en sont les participantes dans leur processus de rupture avec la violence, même si toutes ont sans doute amorcé ce processus puisqu'elles ont fait appel au moins une fois aux services d'une maison d'hébergement. Par contre, la fréquence et l'étendue de la violence conjugale (verbale, symbolique, physique et sexuelle) subie par certaines mères de l'échantillon sont telles qu'il est pratiquement impossible que ces femmes ne la reconnaissent pas comme de l'abus ou que la femme continue de nier être une victime d'abus. Dans ces conditions, il se peut que les mères les plus sévèrement violentées en soient arrivées à une étape de rupture plus définitive avec le cycle de la violence. Cela expliquerait que, dans l'ensemble, elles utilisent moins souvent la punition corporelle ou l'assaut physique envers leur enfant. Ayant subi davantage de violence, ces mères seraient aussi plus sensibles aux conséquences nocives de la violence, ce qui expliquerait qu'elles en fassent un usage moins fréquent ou sévère. Une autre explication pourrait être que les mères sévèrement violentées sont plus en détresse ou ressentent davantage d'impuissance que celles qui sont moins violentées par leur conjoint, ce qui les rendrait moins réactives aux comportements de leur enfant ou encore plus «surprotectrices» envers eux (Maillé, 1995).

Les résultats contradictoires obtenus au sujet de la direction des liens entre la violence conjugale et la violence envers l'enfant, deux réalités incontestablement

associées, peuvent aussi provenir de différences méthodologiques entre les recherches, particulièrement dans les instruments utilisés pour mesurer la fréquence et la sévérité de chaque type de violence. D'autres recherches seraient nécessaires pour clarifier les liens entre la fréquence et la sévérité de la violence conjugale subie par la mère et la fréquence et la sévérité de la violence qu'elle inflige à l'enfant. Comme l'ont déjà souligné Riou, Chamberland et Rinfret-Raynor (1996), «Les processus qui relient la violence conjugale à la violence faite aux enfants sont encore méconnus (...)» (p. 119). Mais s'il s'avérait que d'autres données indiquent que les mères moins violentées par leur conjoint sont plus susceptibles de recourir plus souvent à la punition corporelle ou à l'assaut physique envers leurs enfants, les interventions visant à réduire ou prévenir l'abus envers ces enfants pourraient être mieux ciblées.

Contribution des variables sociodémographiques à la violence envers l'enfant

Dans cet échantillon de mères victimes de violence conjugale, la contribution des variables sociodémographiques à l'explication de la violence envers l'enfant est somme toute modeste. Et, la contribution unique des seules variables sociodémographiques incluses dans l'équation, soit la scolarité et la source de revenu, n'atteint pas toujours le seuil de signification $p < .10$. Une plus longue scolarité apparaît liée à un usage moins fréquent de la punition corporelle ou de l'assaut physique envers l'enfant. Au contraire, l'aide sociale, en tant que principale source de revenu, semble liée à un usage plus fréquent et plus sévère de l'agression physique. L'âge de la mère, le nombre d'enfants résidant à la maison, le revenu familial net et la composition de la famille ne semble avoir aucun lien avec l'usage de la violence envers l'enfant. Rappelons que ces différentes variables sociodémographiques avaient été prises en compte à cause de leur association avec le recours à l'agression physique envers l'enfant, souvent rapportée dans la littérature (Black et al., 2001). Cependant, comme le soulignent Black et ses collaborateurs (2001), la taille de l'effet des facteurs sociodémographiques sur l'agression du parent à l'endroit de l'enfant est souvent petit. La taille du présent échantillon de mères, ainsi que sa particularité clinique, rendent difficile l'interprétation de l'absence de liens significatifs

observés entre ces variables et l'utilisation de conduites violentes envers l'enfant.

Dans le cas de l'aide sociale, la direction du lien est conforme à ceux d'autres recherches qui ont montré que le non-emploi ou le chômage sont des facteurs associés à l'utilisation par les parents de la violence physique envers l'enfant (Bouchard et Tessier, 1996; Gelles et Hargreaves, 1981). Il est également compatible avec l'idée que le chômage et le non-emploi favorisent l'isolement social ou un manque de support social, deux facteurs parfois associés à l'usage de l'agression physique envers l'enfant (Black et al., 2001; Gelles, 1990).

Dans le cas du niveau de scolarité de la mère, l'association avec la violence envers l'enfant n'est pas clairement établie dans la littérature, les résultats des différentes recherches s'avérant contradictoires à ce sujet (Clément et al., 2000; Black et al., 2001). Dans certains cas, le niveau d'éducation atteint n'est pas associé à l'utilisation de la violence physique envers l'enfant (Bouchard et Tessier, 1996; Connelly et Straus, 1992). Dans d'autres cas, une relation significative entre un faible niveau de scolarité et l'utilisation de la violence physique a pu être établie (Jackson et al., 1999). Aucune donnée à ce sujet n'est disponible dans le cas d'une population de mères violentées dans leur union. Toutefois, Sharp, Marquis et McCaughry (1994) ont observé que les femmes plus scolarisées sont moins nombreuses à déclarer vivre de la violence physique dans leur union. Il est plausible qu'une plus longue scolarité rende aussi les mères moins vulnérables à l'exercice de la violence physique envers leurs enfants.

Conclusion

La présente étude confirme que la justification de la violence doit être prise en compte dans l'analyse des situations de mauvais traitements envers l'enfant. Les résultats obtenus appuient la proposition suivant laquelle la justification de la violence constitue un facteur de risque de violence. Chez une population comme celle des mères violentées dans leur union conjugale, la justification de la violence envers l'enfant s'exprime surtout dans sa dimension de tolérance envers cette violence. Ainsi, les mères qui se montrent plus tolérantes envers la violence à l'endroit de l'enfant sont plus susceptibles d'exercer davantage de violence physique envers leurs enfants comparativement à celles qui tolèrent moins la violence envers l'enfant. Cependant, chez la plupart de nos participantes, la violence exercée à l'endroit de l'enfant se limite à l'emploi de la punition corporelle et de l'agression psychologique. En effet, huit mères seulement ont utilisé l'assaut physique sévère ou très sévère envers leur enfant au moins une fois dans l'année, ce qui se traduit par un taux de prévalence annuelle de 20%. Bien que ce taux de prévalence de la violence sévère soit plus élevé que celui observé dans l'étude québécoise de Clément et ses collaborateurs (2000), la violence exercée par les mères de notre échantillon est moins sévère que ce à quoi on aurait pu s'attendre, compte tenu de la fréquence et de la sévérité de la violence conjugale subie par ces femmes. Au contraire, il semble que plus la violence conjugale subie par la mère est fréquente et sévère, moins celle-ci utilise la violence physique envers son enfant. Quoique la taille et le caractère particulier du présent échantillon ne permettent pas de généraliser les résultats à l'ensemble de la population des mères victimes de violence conjugale, cette étude reflète toute la complexité des liens entre la violence conjugale et la violence envers l'enfant, un constat déjà souligné par quelques auteurs. Elle apporte également un certain éclairage sur une population qui demeure encore peu étudiée. De nature exploratoire, cette étude montre aussi que les programmes de sensibilisation et d'intervention en matière de violence

conjugale auxquels ces femmes participent, et qui mettent de l'avant une approche féministe du problème de la violence conjugale, peuvent avoir un impact sur leur manière de concevoir la violence envers l'enfant et sur l'attribution qu'elles donnent à ce problème. En effet, les mères de cette étude, qui ont toutes participé à de tels programmes, ont, pour la plupart, une conception large de la violence envers l'enfant et elles ont peu tendance à blâmer l'enfant pour la violence qu'il subit ou à rendre le parent agresseur non responsable de cette violence. Toutefois, comme certaines d'entre elles se montrent plus tolérantes envers cette violence, et, qu'une plus grande tolérance apparaît liée à un usage plus fréquent de la violence physique envers l'enfant, il est permis de penser que la mise en place de programmes visant à réduire la tolérance de la violence pourraient permettre de réduire ou de prévenir l'usage de la violence envers l'enfant. D'autres recherches seraient nécessaires afin de clarifier la nature des liens unissant la violence conjugale et la violence à l'endroit de l'enfant. En outre, un plus grand intérêt devrait être porté à l'étude de l'impact des programmes d'intervention en matière de violence conjugale sur le recours à la violence envers l'enfant.

Références

- Aronson, E. (1980). *The social animal*. Sans Francisco: W. H. Freeman and Company.
- Belsky, J. (1993). Etiology of child maltreatment: a developmental-ecological analysis. *Psychological Bulletin*, 114 (3), 413-434.
- Berger, A.M., Knutson, J.F., Mehm, J.G., & Perkins, K.A. (1988). The self-report of punitive childhood experiences of young adults and adolescents. *Child abuse and neglect*, 12, 251-262.
- Bilodeau, A. (1994). Dynamique de recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale. Sous la direction de M. Rinfret-Raynor & S. Cantin, *Violence conjugale: recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp.: 231-249). Boucherville: Gaëtan Morin.
- Black, D.A., Heyman, R.E., & Smith Slep, A.M. (2001). Risk factors for child physical abuse. *Agression and violent behavior*, 6, 121-188.
- Blumenthal, S., Gudjonsson, G., & Burns, J. (1999). Cognitive distortions and blame attribution in sex offenders against adults and children. *Child abuse and neglect*, 23 (2), 129-143.
- Bouchard, C., & Dumont, C. (1989). *La violence familiale sur le territoire de Ste-Thérèse : les enfants d'abord*. Rapport de recherche inédit, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, Université du Québec à Montréal.
- Bouchard, C., Tessier, R., Fraser, A., & Laganière, J. (1996). La violence familiale envers les enfants : validité de mesure et prévalence dans un quartier populaire urbain. Dans R. Tessier, G. M. Tarabulsky & L. S. Éthier (Éds), *Dimensions de la maltraitance* (pp.: 43-61). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Bouchard, C., & Tessier, R. (1996). Conduites à caractère violent à l'endroit des enfants. Dans C. Lavallée, Clarkson, C.M. & L. Chénard (Éds), *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches* (pp.: 7-20). Monographie no. 2, Enquête sociale et de santé 1992-1993, Santé Québec, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec.

- Bower, M.E., & Knutson, J.F. (1996). Attitudes toward physical discipline as a function of disciplinary history and self-labeling as physically abused. *Child abuse and neglect*, 20 (8), 689-699.
- Bradley, J.E., & Peters, R.D. (1991). Physically abusive and nonabusive mothers' perceptions of parenting and child behavior. *American journal of orthopsychiatry*, 61 (3), 455-460.
- Cappell, C., & Heiner, R.B. (1990). The intergenerational transmission of family aggression. *Journal of family violence*, 5, 135-152.
- Les Centres jeunesse de Montréal. (1999). *Rapport annuel 1998-1999*. Dépôt légal, 3ième trimestre, Montréal.
- Chénard, L. (1994). ... et les enfants. Sous la direction de M. Rinfret-Raynor & S. Cantin, *Violence conjugale: recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp.: 113-130). Boucherville: Gaëtan Morin.
- Chilamkurti, C., & Milner, J.S. (1993). Perceptions and evaluations of child transgressions and disciplinary techniques in high- and low-risk mothers and their children. *Child development*, 64, 1801-1814.
- Clément, M.-È., Bouchard, C., Jetté, M., & Laferrière, S. (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Connelly, C.D., & Straus, M.A. (1992). Mother's age and risk for physical abuse. *Child abuse and neglect*, 16, 709-718.
- Corby, B. (1993). *Child abuse: toward a knowledge base*. Philadelphia: Open University Press.
- Cummings, M.E. (1997). Marital conflict, abuse and adversity in the family and child adjustment. Dans D.A. Wolfe, R.J. McMahon, & R.D. Peters (Éds), *Child abuse: new directions in prevention and treatment across the lifespan* (pp.: 3-27). Thousand Oaks: Sage publications.
- Day, R.D., Peterson, G.W., & McCracken, C. (1998). Predicting spanking of younger and older children by mothers and fathers. *Journal of marriage and the family*, 60, 79-94.
- Dietrich, D., Berkowitz, L., Kadushin, A., & McGloin, J. (1990). Some factors influencing abusers' justification of their child abuse. *Child abuse and neglect*, 14, 337-345.

- Douglas, M.A., & Strom, J. (1988). Cognitive therapy with battered women. *Journal of rational-emotive and cognitive-behavior therapy*, 6 (1-2), 33-49.
- Doumas, D., Margolin, G., & John, R.S. (1994). The intergenerational transmission of aggression across three generations. *Journal of family violence*, 9, 157-175.
- Egeland, B., Jacobvitz, D., & Sroufe, L.A. (1988). Breaking the cycle of abuse. *Child development*, 59, 1080-1088.
- Egley, L.C. (1991). What changes the societal prevalence of domestic violence? *Journal of marriage and the family*, 53, 885-897.
- Flynn, C.P. (1998). To spank or not to spank: the effect of situation and age of child on support for corporal punishment. *Journal of family violence*, 13, 21-37.
- Follingstad, D.R., Rutledge, L.L., Berg, B.J., Hause, E.S., & Polek, D.S. (1990). The role of emotional abuse in physically abusive relationships. *Journal of family violence*, 5 (2), 107-120.
- Fortin, A. (1994). *Mesure de la justification de la violence envers l'enfant*. Rapport final présenté au Conseil québécois de la recherche sociale. Université de Montréal.
- Fortin, A. (1995). Développement d'une mesure de la justification de la violence envers l'enfant. *Journal international de psychologie*, 30, 551-572.
- Fortin, A., & Lachance, L. (1996). Mesure de la justification de la violence envers l'enfant: étude de validation auprès d'une population québécoise. *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 31, 91-103.
- Fortin, A., Chamberland, C., & Lachance, L. (2000). La justification de la violence envers l'enfant: un facteur de risque de violence. *Revue internationale de l'éducation familiale: recherche et intervention*, 4, 5-34.
- Fortin, A., Cyr, M., & Chénier, N. (1997). *Questionnaire sur la résolution de conflits: stratégies utilisées par les parents envers les enfants* (traduction française de Straus, M. A., Hamby, S. L., & Finkelhor, D. (1997). The parent-child conflict tactics scales). Montréal: Université de Montréal.
- Fösterling, F. (1988). *Attribution theory in clinical psychology*. Chichester, UK: John Wiley and Sons.
- Garbarino, J., Guttman, E., & Seeley, J.W. (1986). *The psychologically battered child*. San Francisco, CA: Jossey-Bass.

- Gelles, R.J. (1976). Abused women : why do they stay?. *Journal of marriage and the family*, 38, 659-668.
- Gelles, R.J. (1980). Violence in the family: a review of research in the seventies. *Journal of marriage and the family*, 42 (4), 873-885.
- Gelles, R.J. (1997). *Intimate violence in families*. Troisième édition, Thousand Oaks: Sage Publications.
- Gelles, R.J., & Hargreaves, E. (1981). Maternal employment and violence toward children. *Journal of family issues*, 2, 509-530.
- Giles-Sims, J., Straus, M.A., & Sugarman, D.B. (1995). Child, maternal, and family characteristics associated with spanking. *Family relations*, 44, 170-176.
- Graziano, A.M. (1994). Why we should study subabusive violence against children. *Journal of interpersonal violence*, 9 (3), 412-419.
- Graziano, A.M., & Mills, J.R. (1992). Treatment for abused children: when is a partial solution acceptable? *Child abuse and neglect*, 16, 217-228.
- Hart, S.N., Germain, R.B., & Brassard, M. (1987). The challenge: to better understand psychological maltreatment of children and youth. Dans M. Brassard, R. Germain & S. Hart (Éds), *Psychological maltreatment of children and youth* (pp.: 3-24). Elmsford, New-York: Pergamon.
- Holden, G.W., Geffner, R., & Jouriles, E.N. (1998). *Children exposed to marital violence: theory, research, and applied issues*. Washington, DC.: American psychological association.
- Holden, G.W., Stein, J.D., Ritchie, K.L., Harris, S.D., & Jouriles, E. N. (1998). Parenting behaviors and beliefs of battered women. Dans G.W. Holden, R. Geffner, & E.N. Jouriles, (Éds), *Children exposed to marital violence: theory, research, and applied issues* (pp.: 289-334). Washington, DC.: American psychological association.
- Jackson, S., Thompson, R.A., Christiansen, E.H., Colman, R.A., Wyatt, J., Budkendahl, C.W., Wilcox, B.L., & Peterson, R. (1999). Predicting abuse-prone parental attitudes and discipline practices in a nationally representative sample. *Child abuse and neglect*, 23, 15-29.
- Jaffe, P.G., Wolfe, D.A., & Wilson, S.K. (1990). *Children of battered women*. Newbury Park: Sage publications.

- Jouriles, E.N., & LeCompte, S.H. (1991). Husbands' aggression toward wives and mothers' and fathers' aggression toward children: moderating effects of child gender. *Journal of consulting and clinical psychology, 59*, 190-192.
- Jouriles, E.N., & Norwood, W.D. (1995). Physical aggression toward boys and girls in families characterised by the battering of women. *Journal of family psychology, 9*, 69-78.
- Jouriles, E.N., Barling, J., & O'Leary, K.D. (1987). Predicting child behavior problems in maritally violent families. *Journal of abnormal child psychology, 15*, 165-173.
- Kaufman, J., & Zigler, E. (1989). The intergenerational transmission of child abuse. Dans D. Cicchetti & V. Carlson (Éds.), *Child maltreatment: theory and research on the causes and consequences of child abuse and neglect* (pp.: 129-150). Cambridge: Cambridge university press.
- Kelley, M.L., Grace, N., & Elliott, S.N. (1990). Acceptability of positive and punitive discipline methods: comparaison among abusive, potentially abusive, and nonabusive parents. *Child abuse and neglect, 14*, 219-226.
- Larouche, G. (1985). *Guide d'intervention auprès des femmes violentées*. Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, Montréal.
- Maillé, N. (1995). Parallèle entre les violences vécues par les femmes et les enfants ayant séjourné en maison d'hébergement. Sous la direction de G. Martin, M. Clément, & C. Fortin, *Liens entre la violence physique, psychologique et sexuelle faite aux enfants et aux femmes* (pp.: 87-92). Actes du séminaire tenu à Drummondville le 11 novembre 1994, Criviff, collection Réflexions, numéro 3.
- Miller, A. (1984). *C'est pour ton bien: racines de la violence dans l'éducation de l'enfant*. Paris: Aubier Montaigne.
- Milner, J.S. (1986). *The child abuse potential inventory: Manual* (2^e éd.). Webster, NC: Psytec Corp.
- Milner, J.S. (1993). Social information processing and physical child abuse. *Clinical psychology review, 13*, 275-294.
- Milner, J.S., & Dopke, C. (1997). Child physical abuse: review of offender characteristics. Dans D.A. Wolfe, R.J. McMahon & R.D. Peters (Éds.), *Child abuse: new directions in prevention and treatment across the lifespan* (pp. 28-53). Thousand Oaks: Sage publications.

- Muller, R.T., Caldwell, R.A., & Hunter, J.E. (1993). Child provocativeness and gender as factors contributing to the blaming of victims of physical child abuse. *Child abuse and neglect, 17*, 249-260.
- O'Keefe, M. (1994). Linking marital violence, mother-child/father-child aggression, and child behavior problems. *Journal of family violence, 9*, 63-78.
- Piekarska, A. (1996). Why we question study on subabusive violence against children. *Journal of interpersonal violence, 11*(4), 593-598.
- Rinfret-Raynor, M., & Cantin, S. (1994). *Violence conjugale: recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*. Boucherville: Gaëtan Morin.
- Rinfret-Raynor, M., Pâquet-Deehy, A., Larouche, G., & Cantin, S. (1994). Paramètres associés à l'efficacité de l'intervention en service social auprès des femmes violentées. Sous la direction de M. Rinfret-Raynor & S. Cantin, *Violence conjugale: recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp.: 363-386). Boucherville: Gaëtan Morin.
- Riou, A., Chamberland, C., & Rinfret-Raynor, M. (1996). Conduites à caractère violent à l'endroit des conjoints. Sous la direction de C. Lavallée, M. Clarkson & L. Chénard, *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches* (pp.: 77-134). Monographie no.2, Enquête sociale et de santé 1992-1993. Montréal: Ministère de la santé et des services sociaux, Gouvernement du Québec.
- Rodriguez, C.M., & Sutherland, D. (1999). Predictors of parents' physical disciplinary practices. *Child abuse and neglect, 23* (7), 651-657.
- Ross, S.M. (1996). Risk of physical abuse to children of spouse abusing parents. *Child abuse and neglect, 20* (7), 589-598.
- Schellenbach, C.J., Monroe, L.D., & Merluzzi, T.V. (1991). The impact of stress on cognitive components of child abuse potential. *Journal of family violence, 6*, 61-80.
- Sharp, A., Marquis, Y., & McCaughy, D. (1994). Comparaison de la situation de violence vécue par des femmes de milieu rural et de milieu urbain. Sous la direction de M. Rinfret-Raynor, & S. Cantin, *Violence conjugale: recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (pp.: 33-49). Boucherville: Gaëtan Morin
- Shaver, K.G. & Drown, D. (1986). On causality, responsibility, and self-blame: a theoretical note. *Journal of personality and social psychology, 50* (4), 697-702.

- Solomon, C.R., & Serres, F. (1999). Effects of parental verbal aggression on children's self-esteem and school marks. *Child abuse and neglect*, 23, 339-351.
- Straus, M.A. (1979). Measuring intrafamily conflict and violence: the conflict tactics (CT) scales. *Journal of marriage and the family*, 21, 75-88.
- Straus, M.A. (1990a). Measuring intrafamily conflict and violence: the conflict tactics (CT) scales (éd. rev.). Dans M. A. Straus & R. Gelles (Éds), *Physical violence in american families* (pp. 29-47). New Brunswick NJ: Transaction.
- Straus, M.A. (1990b). The conflict tactics scales and its critics : an evaluation and new data on validity and reliability. Dans M. A. Straus & R. Gelles (Éds), *Physical violence in american families* (pp. 49-73). New Brunswick NJ: Transaction.
- Straus, M.A. (1990c). New scoring methods for violence and new norms for the conflict tactics scales. Dans M. A. Straus & R. Gelles (Éds), *Physical violence in american families* (pp.535-559). New Brunswick NJ: Transaction.
- Straus, M.A. (1991). Discipline and deviance : physical punishment of children and violence and other crime in adulthood. *Social problems*, 38, 133-154.
- Straus, M.A. (1994). *Beating the devil out of them: corporal punishment in american families*. New-York: Lexington Books.
- Straus, M.A., & Donnelly, D.A. (1993). Corporal punishment of adolescents by parents. *Youth and society*, 24, 419-442.
- Straus M.A., & Gelles, R. (1990). *Physical violence in american families*. New Brunswick NJ: Transaction.
- Straus, M.A. & Kaufman Kantor, G. (1994). Corporal punishment of adolescents by parents : a risk factor in the epidemiology of depression, suicide, alcohol abuse, child abuse, and wife beating. *Adolescence*, 29, 543-561.
- Straus, M.A., Gelles, R.J., & Steinmetz, S.K. (1980). *Behind closed doors: violence in the american family*. Garden City: Doubleday.
- Straus, M.A., Sugarman, D., & Giles-Sims, J. (1997). Spanking by parents and subsequent antisocial behavior of children. *Journal of pediatrics and adolescent medicine*, 151, 761-767.

- Straus, M.A., Hamby, S.L., Boney-McCoy, S., & Sugarman, D.B. (1996). The revised Conflict Tactics Scales (CTS2): development and preliminary psychometric data. *Journal of family issues*, 17, 283-316.
- Straus, M.A., Hamby, S.L., Finkelhor, D., Moore, D.W., & Runyan, D. (1998). Identification of child maltreatment with the parent-child conflict tactics scales: development and psychometric data for a national sample of American parents. *Child abuse and neglect*, 22 (4), 249-270.
- Suderman, M., & Jaffe, P. (1997). Children and youth who witness violence. Dans D.A. Wolfe, R.J. McMahon & R.D. Peters (Éds), *Child abuse: new directions in prevention and treatment across the lifespan* (pp.: 55-78). Thousand Oaks: Sage publications.
- Tabachnik, B., & Fidell, L. S. (1996). *Using multivariate statistics*. New-York: Harper and Row.
- Tousignant, M. (1999). *Envisager, définir et comprendre la violence psychologique faite aux enfants en milieu familial*. Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants, Rapport de recherche pour le conseil québécois de la recherche sociale.
- Turner, H.A., & Finkelhor, D. (1996). Corporal punishment as a stressor among youth. *Journal of marriage and the family*, 58, 155-166.
- Tzeng, O. C. S., Jackson, J. W., & Karlson, H. C. (1991). *Theories of child abuse and neglect: differential perspectives, summaries, and evaluations*. New-York: Praeger.
- U.S. Department of Health and Human Services, Administration on Children, Youth and Families, (1999). *Child Maltreatment 1997: reports from the states to the National Child Abuse and Neglect Data System*. Washington, DC: U.S. Government Printing Office.
- Vissing, Y.M., Straus, M.A., Gelles, R.J., & Harrop, J.W. (1991). Verbal aggression by parents and psychological problems of children. *Child abuse and neglect*, 15, 223-238.
- Walker, L. (1979). *The battered women*. New-York: Harper and Row.
- Wauchope, B.A., & Straus, M.A. (1990). Physical punishment and physical abuse of American children : incidence rates by age, gender, and occupational class. Dans M. A. Straus & R. Gelles (Éds), *Physical violence in American families* (pp. 133-143). New Brunswick NJ: Transaction.

Appendice A
Questionnaires

Formulaire de consentement

Je consens volontairement à participer à une recherche menée par Manon Duhamel, étudiante à la maîtrise en psychologie à l'université de Montréal, en collaboration avec la Maison d'hébergement où vous séjournez actuellement.

Cette recherche porte sur les expériences vécues dans l'enfance et dans la relation de couple, ainsi que sur les opinions et les pratiques en matière d'éducation de l'enfant.

Dans le cadre de cette recherche, ma participation consiste à répondre à un questionnaire d'une durée d'environ une heure. Toutes les réponses que je donnerai demeureront strictement confidentielles et anonymes et ne seront employées que pour les fins de cette recherche. Aucun score individuel ne sera rapporté; seules les données moyennes du groupe seront présentées. Mes nom et prénom ne seront pas inscrits sur le questionnaire; à la place, on utilisera un code attribué au hasard. Une fois le questionnaire complété, celui-ci sera placé dans une enveloppe cachetée et il ne sera plus possible de savoir que c'est moi qui ai répondu au questionnaire. Et ce formulaire de consentement sera gardé à part.

Il est entendu que je peux retirer ma participation ou abandonner en tout temps si je le souhaite.

Une fois le questionnaire complété, on me remettra 8 \$¹⁶ en remerciement de ma participation. Si je le souhaite, j'aurai accès au rapport de recherche qui sera remis à La Clé sur la Porte ou à un résumé des principaux résultats de la recherche, une fois celle-ci terminée.

Signature de la participante

¹⁶Dix participantes ont reçu 10\$ pour leur participation.

Questionnaires

Section 1

No de sujet _____

Date _____

Directives:

Cette section du questionnaire a pour but de recueillir des informations concernant votre situation civile et celle de votre famille. Veuillez répondre à toutes les questions en encerclant le chiffre correspondant à votre réponse ou en inscrivant les informations appropriées dans les espaces prévus à cette fin.

Toutes les informations données dans le cadre de l'étude sont strictement confidentielles.

CHOISISSEZ UNE SEULE RÉPONSE PAR QUESTION

1. Quelle est votre date de naissance? _____

_____	_____	_____
Jour	Mois	Année

2. Quelle est votre langue maternelle?
 1. Français
 2. Anglais
 3. Autre (précisez): _____

3. a) Où êtes-vous née?
 1. Québec
 2. Autre province du Canada
 3. Autre pays (précisez): _____

b) Si vous n'êtes pas née au Québec, depuis combien de temps y demeurez-vous? _____

4. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez complété?
 1. Élémentaire: _____ ième année
 2. Secondaire: _____ ième année
 2. Études partielles dans un cégep, une école de métiers ou un collège commercial privé, un institut technique, une école de sciences infirmières, une école normale
 4. Diplôme ou certificat d'études d'un cégep, d'une école de métiers ou un collège commercial privé, un institut technique
 5. Études partielles à l'université
 6. Obtention d'un certificat universitaire
 7. Obtention d'un baccalauréat universitaire
 8. Obtention d'une maîtrise
 9. Obtention d'un doctorat

5. a) Combien d'enfants avez-vous eu? _____

b) Combien d'enfants vivent avec vous à la maison au moins la moitié du temps? _____

c) Veuillez indiquer l'âge et le sexe de chaque enfant demeurant avec vous, en commençant par le plus jeune

<u>Âge</u>	<u>Sexe</u>
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

d) Parmi ces enfants, y en a-t-il qui ne sont pas vos propres enfants? Oui Combien? ___
Non

7. Vivez-vous présentement avec un conjoint?

1. Oui Êtes-vous Mariés _____ ou Union de fait _____
Depuis combien de temps? _____
2. Non Depuis combien de temps êtes-vous séparée? _____
Combien de temps avez-vous vécu ensemble? _____

8. Quelle situation décrit le mieux votre famille?

1. Famille traditionnelle (vous, votre partenaire et les enfants de cette union, ou les enfants adoptés dans cette union)
2. Famille monoparentale (un seul parent sans conjoint)
3. Famille reconstituée (vous, votre partenaire et les enfants, dont au moins un est issu d'une autre union)

9. Quel est le **revenu net total** (avant impôt) de votre famille?

1. Moins de 10 000\$
2. 10 000\$ à 14 999\$
3. 15 000\$ à 19 999\$
4. 20 000\$ à 24 999\$
5. 25 000\$ à 29 999\$
6. 30 000\$ à 39 999\$
7. 40 000\$ à 49 999\$
8. 50 000\$ à 59 999\$
9. 60 000\$ à 69 999\$
10. Plus de 70 000\$

10. Y a-t-il d'**autres personnes** que vous, votre partenaire (s'il y a lieu) et les enfants qui vivent avec vous, qui sont à la charge de votre famille?

1. Oui Précisez combien: _____
2. Non

11. Quelle est votre principale source de revenu? (encerclez un seul choix)

1. Emploi
2. Aide sociale
3. Assurance chômage
4. Allocations familiales
5. Pension alimentaire
6. Régime de rentes ou pension de retraite
7. Autre source (précisez) _____

12. Quelle est la principale source de revenu de votre conjoint (s'il y a lieu)? (encerclez un seul choix)

1. Emploi
2. Aide sociale
3. Assurance chômage
4. Allocations familiales
5. Pension alimentaire
6. Régime de rentes ou pension de retraite
7. Autre source (précisez) _____

Section 2 Mesure de la Justification de la violence envers l'enfant
(voir Fortin, 1994)

Section 3 Questionnaire sur la discipline dans l'enfance

Directives

Ce questionnaire porte sur les expériences que vous avez vécues dans votre enfance (avant que vous ne quittiez le domicile de vos parents ou, au plus tard, avant l'âge de 18 ans). Plusieurs questions concernent vos perceptions des événements ou des personnes. Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses. S'il vous plaît, répondez aux questions avec le plus de précision et d'honnêteté possibles, en vous rappelant que certaines questions portent sur votre opinion et non sur des faits.

Si la question réfère à quelque chose qui s'est produit au moins UNE FOIS, répondez VRAI.

L'expression «mes parents» désigne l'un ou l'autre ou les deux parents, sans distinction.

Si vous avez vécu à la fois avec votre père naturel et un beau-père (ou avec votre mère naturelle et une belle-mère), répondez aux questions pour celui (celle) avec lequel (laquelle) vous avez vécu le plus longtemps.

Si vous n'avez jamais connu l'un de vos parents naturels, et n'avez jamais eu de beau-père (ou belle-mère) pour le (la) remplacer, laissez la question sans réponse pour ce parent.

Si vous avez passé votre enfance en foyer d'accueil ou en institution, ne répondez pas à ce questionnaire, passez directement à la section 4.

- | | | | |
|---|---|---|------|
| V | F | 1. J'avais une bicyclette lorsque j'étais enfant. | (17) |
| V | F | 2. Ma mère faisait du travail bénévole. | (10) |
| V | F | 3. J'ai souffert d'une blessure à la tête à cause de la discipline infligée par mes parents. | (12) |
| V | F | 4. J'ai souffert d'une blessure aux dents à cause de la discipline infligée par mes parents. | (19) |
| V | F | 5. Au moins l'un de mes parents était un représentant officiel pour une organisation dans laquelle il (elle) s'était engagé(c). | (22) |
| V | F | 6. J'avais quelques bons (bonnes) amis (amies) lorsque j'étais enfant. | (25) |
| V | F | 7. La discipline utilisée par mes parents était raisonnable. | (27) |
| V | F | 8. Mes parents me frappaient avec un bâton, une baguette ou une palette quand je faisais quelque chose de mal. | (28) |
| V | F | 9. Mes parents me frappaient avec un tuc-mouches quand je faisais quelque chose de mal. | (31) |
| V | F | 10. Mes parents me faisaient faire des tours de «petit cheval» sur leur dos quand j'étais petite. | (34) |
| V | F | 11. J'ai souffert d'une brûlure à cause de la discipline infligée par mes parents. | (35) |
| V | F | 12. J'ai été atteinte par un objet lancé par mes parents quand j'ai fait quelque chose de mal. | (38) |
| V | F | 13. J'ai souffert de coupures à cause de la discipline infligée par mes parents. | (40) |

V	F	14. Quand j'étais indisciplinée, mes parents m'enfermaient dans une pièce barrée.	(41)
V	F	15. Je n'ai jamais souffert de blessures d'aucune sorte à cause de la discipline infligée par mes parents.	(45)
V	F	16. J'allais dans une garderie lorsque j'étais jeune enfant.	(46)
V	F	17. Mes parents étaient inconsistants dans leur discipline envers moi. Je ne savais jamais si j'allais être punie ou non pour tel ou tel comportement.	(49)
V	F	18. J'ai eu un os fracturé à cause de la discipline infligée par mes parents.	(51)
V	F	19. J'ai eu besoin de soins médicaux (au moins une fois) à cause de blessures infligées par mes parents.	(54)
V	F	20. Mes parents utilisaient leurs poings lorsqu'ils étaient en colère contre moi.	(58)
V	F	21. J'ai été hospitalisée à cause de blessures infligées par mes parents.	(60)
V	F	22. Au moins un membre de notre famille était actif dans une organisation politique.	(61)
V	F	23. J'ai eu besoin de points de suture à cause de blessures infligées par mes parents.	(63)
V	F	24. Quand j'étais enfant, mes parents ont tenté de se séparer.	(65)
V	F	25. J'ai souffert de bleus (ecchymoses) à cause de la discipline infligée par mes parents.	(66)
V	F	26. J'ai été sévèrement battue par mes parents.	(67)
V	F	27. Mon père prenait part aux décisions familiales importantes.	(74)
V	F	28. Mes parents se servaient d'autre chose que leurs mains pour me frapper lorsque je faisais quelque chose de mal.	(75)
V	F	29. Mes parents me frappaient avec la boucle d'une ceinture lorsque je faisais quelque chose de mal.	(76)
V	F	30. Mes parents se disputaient beaucoup.	(79)

V	F	31. Mes parents utilisaient la discipline physique envers moi.	(81)
V	F	32. Mes parents me frappaient avec leurs mains (mis à part la fessée).	(82)
V	F	33. Mes parents utilisaient de l'eau bouillante ou un objet chaud pour me discipliner lorsque je faisais quelque chose de mal.	(83)
V	F	34. Me parents me donnaient la fessée.	(88)
V	F	35. Ma mère lisait beaucoup.	(90)
V	F	36. Mes parents me frappaient avec une brosse à cheveux lorsque je faisais quelque chose de mal.	(93)
V	F	37. J'ai eu besoin d'un plâtre à cause de blessures infligées par mes parents.	(95)
V	F	38. Nous avons souvent des amis ou des parents qui venaient à la maison.	(99)
V	F	39. J'étais rarement punie lorsque j'étais enfant.	(104)
V	F	40. Mes parents m'amenaient souvent avec eux visiter des amis ou des parents.	(108)
V	F	41. Mes parents me frappaient avec une ceinture ou une courroie lorsque je faisais quelque chose de mal.	(110)
V	F	42. Mes parents me frappaient à coup de pied lorsqu'ils étaient en colère contre moi.	(113)
V	F	43. Quand mes parents étaient en colère, parfois, ils me prenaient à la gorge et commençaient à m'étouffer.	(116)
V	F	44. Mes parents avaient l'habitude de me serrer dans leurs bras lorsque j'étais enfant.	(119)
V	F	45. Le soir, dans notre famille, nous faisons souvent des choses ensemble, comme jouer aux cartes ou à un autre jeu, travailler sur un projet commun, etc.	(123)
V	F	46. Mes parents me frappaient avec une cuillère de bois ou une règle lorsque je faisais quelque chose de mal.	(129)

V	F	47. Quand je faisais quelque chose de mal, parfois, mes parents m'attachaient.	(132)
V	F	48. Pour moi, il y avait beaucoup de choses intéressantes à faire autour de chez nous.	(144)
V	F	49. Lorsque j'étais enfant, ma mère trouvait souvent du temps pour jouer avec moi.	(153)
V	F	50. J'ai vécu une partie de mon enfance avec un seul de mes parents.	(161)

Section 4 Questionnaire sur la résolution de conflits conjugaux

Directives:

Même si un couple s'entend très bien, il arrive que les conjoints ne soient pas d'accord, qu'ils aient simplement des prises de bec ou qu'ils se disputent parce qu'ils sont de mauvaise humeur, fatigués ou pour une autre raison. Ils utilisent également de nombreux moyens pour essayer de s'entendre. Vous trouverez ci-dessous une liste de moyens qui peuvent avoir été utilisés lorsque vous et votre conjoint ou ex-conjoint étiez en désaccord. Certaines questions vous paraîtront peut-être très directes ou embarrassantes; n'en faites pas de cas et essayez de répondre, chaque fois, le plus spontanément possible. Nous vous assurons que toutes vos réponses demeureront strictement confidentielles et anonymes.

Lorsque vous avez eu un problème avec votre conjoint ou votre ex-conjoint depuis un an, j'aimerais que vous m'indiquiez combien de fois: (encerclez le chiffre correspondant au nombre de fois)

1. Votre conjoint ou ex-conjoint a discuté calmement du problème avec vous?

1 = Jamais

2 = Une fois

3 = Deux fois

4 = De 3 à 5 fois

5 = De 6 à 10 fois

6 = De 11 à 20 fois

7 = Plus de 20 fois

8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

2. Votre conjoint ou ex-conjoint est allé chercher conseil auprès d'une autre source (famille, ami(e), voisin(e)) pour aider à solutionner le problème avec vous?

1 = Jamais
2 = Une fois
3 = Deux fois
4 = De 3 à 5 fois
5 = De 6 à 10 fois
6 = De 11 à 20 fois
7 = Plus de 20 fois
8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

3. Votre conjoint ou ex-conjoint a demandé à une autre personne d'intervenir pour aider à régler les choses avec vous?

1 = Jamais
2 = Une fois
3 = Deux fois
4 = De 3 à 5 fois
5 = De 6 à 10 fois
6 = De 11 à 20 fois
7 = Plus de 20 fois
8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

4. Toujours depuis un an, combien de fois votre conjoint ou ex-conjoint vous a insultée ou s'est adressé à vous en sacrant lorsqu'il y avait un problème?

1 = Jamais
2 = Une fois
3 = Deux fois
4 = De 3 à 5 fois
5 = De 6 à 10 fois
6 = De 11 à 20 fois
7 = Plus de 20 fois
8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

5. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint vous a boudée ou a refusé de discuter d'un problème avec vous?
- 1 = Jamais
 - 2 = Une fois
 - 3 = Deux fois
 - 4 = De 3 à 5 fois
 - 5 = De 6 à 10 fois
 - 6 = De 11 à 20 fois
 - 7 = Plus de 20 fois
 - 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an
6. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint, lors d'un problème avec vous, est-il sorti fâché de la pièce ou de la maison en claquant la porte?
- 1 = Jamais
 - 2 = Une fois
 - 3 = Deux fois
 - 4 = De 3 à 5 fois
 - 5 = De 6 à 10 fois
 - 6 = De 11 à 20 fois
 - 7 = Plus de 20 fois
 - 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an
7. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint en est-il venu aux larmes en tentant de régler un problème avec vous?
- 1 = Jamais
 - 2 = Une fois
 - 3 = Deux fois
 - 4 = De 3 à 5 fois
 - 5 = De 6 à 10 fois
 - 6 = De 11 à 20 fois
 - 7 = Plus de 20 fois
 - 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

8. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il contrariée (provoquée ou fait quelque chose pour vous faire fâcher, pour vous irriter) volontairement?
- 1 = Jamais
 - 2 = Une fois
 - 3 = Deux fois
 - 4 = De 3 à 5 fois
 - 5 = De 6 à 10 fois
 - 6 = De 11 à 20 fois
 - 7 = Plus de 20 fois
 - 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an
9. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint a-t-il menacé de vous frapper ou de vous lancer quelque chose «par la tête»?
- 1 = Jamais
 - 2 = Une fois
 - 3 = Deux fois
 - 4 = De 3 à 5 fois
 - 5 = De 6 à 10 fois
 - 6 = De 11 à 20 fois
 - 7 = Plus de 20 fois
 - 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an
10. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint a-t-il lancé, cassé, frappé un objet ou donné des coups de pied sur un objet en votre présence?
- 1 = Jamais
 - 2 = Une fois
 - 3 = Deux fois
 - 4 = De 3 à 5 fois
 - 5 = De 6 à 10 fois
 - 6 = De 11 à 20 fois
 - 7 = Plus de 20 fois
 - 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

11. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il lancé quelque chose?

- 1 = Jamais
- 2 = Une fois
- 3 = Deux fois
- 4 = De 3 à 5 fois
- 5 = De 6 à 10 fois
- 6 = De 11 à 20 fois
- 7 = Plus de 20 fois
- 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

12. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il poussée, secouée ou bousculée?

- 1 = Jamais
- 2 = Une fois
- 3 = Deux fois
- 4 = De 3 à 5 fois
- 5 = De 6 à 10 fois
- 6 = De 11 à 20 fois
- 7 = Plus de 20 fois
- 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

13. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il donné une claque ou une gifle?

- 1 = Jamais
- 2 = Une fois
- 3 = Deux fois
- 4 = De 3 à 5 fois
- 5 = De 6 à 10 fois
- 6 = De 11 à 20 fois
- 7 = Plus de 20 fois
- 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

14. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il donné des coups de pied, mordu ou vous a donné un coup de poing?

1 = Jamais
2 = Une fois
3 = Deux fois
4 = De 3 à 5 fois
5 = De 6 à 10 fois
6 = De 11 à 20 fois
7 = Plus de 20 fois
8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

15. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il frappé volontairement avec un objet (fouet, ceinture ou autre)?

1 = Jamais
2 = Une fois
3 = Deux fois
4 = De 3 à 5 fois
5 = De 6 à 10 fois
6 = De 11 à 20 fois
7 = Plus de 20 fois
8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

16. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il administré une raclée (frappée de plusieurs coups)?

1 = Jamais
2 = Une fois
3 = Deux fois
4 = De 3 à 5 fois
5 = De 6 à 10 fois
6 = De 11 à 20 fois
7 = Plus de 20 fois
8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

17. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint a-t-il essayé de vous étrangler?

- 1 = Jamais
- 2 = Une fois
- 3 = Deux fois
- 4 = De 3 à 5 fois
- 5 = De 6 à 10 fois
- 6 = De 11 à 20 fois
- 7 = Plus de 20 fois
- 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

18. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il menacé avec un couteau ou un fusil ou autrement?

- 1 = Jamais
- 2 = Une fois
- 3 = Deux fois
- 4 = De 3 à 5 fois
- 5 = De 6 à 10 fois
- 6 = De 11 à 20 fois
- 7 = Plus de 20 fois
- 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

19. Combien de fois, depuis un an, votre conjoint ou ex-conjoint a-t-il utilisé un couteau ou un fusil dans le but de vous blesser ou de vous tuer?

- 1 = Jamais
- 2 = Une fois
- 3 = Deux fois
- 4 = De 3 à 5 fois
- 5 = De 6 à 10 fois
- 6 = De 11 à 20 fois
- 7 = Plus de 20 fois
- 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

20. Depuis un an, combien de fois, votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il ridiculisé ou humilié devant les autres?

- 1 = Jamais
- 2 = Une fois
- 3 = Deux fois
- 4 = De 3 à 5 fois
- 5 = De 6 à 10 fois
- 6 = De 11 à 20 fois
- 7 = Plus de 20 fois
- 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

21. Depuis un an, combien de fois, votre conjoint ou ex-conjoint a-t-il menacé de vous couper les vivres?

- 1 = Jamais
- 2 = Une fois
- 3 = Deux fois
- 4 = De 3 à 5 fois
- 5 = De 6 à 10 fois
- 6 = De 11 à 20 fois
- 7 = Plus de 20 fois
- 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

22. Depuis un an, combien de fois, votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il contrainte à des activités sexuelles sous la menace?

- 1 = Jamais
- 2 = Une fois
- 3 = Deux fois
- 4 = De 3 à 5 fois
- 5 = De 6 à 10 fois
- 6 = De 11 à 20 fois
- 7 = Plus de 20 fois
- 8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

23. Au cours de la dernière année, combien de fois votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il menacé de vous enlever votre ou vos enfant(s)?

1 = Jamais
2 = Une fois
3 = Deux fois
4 = De 3 à 5 fois
5 = De 6 à 10 fois
6 = De 11 à 20 fois
7 = Plus de 20 fois
8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

24. Nous voici parvenus à la fin de toutes ces questions. Y a-t-il quelque chose que vous voudriez ajouter dont nous n'avons pas parlé?

Oui = 1 Non = 2

Si oui, que voudriez vous ajouter?

Combien de fois depuis un an?

1 = Jamais
2 = Une fois
3 = Deux fois
4 = De 3 à 5 fois
5 = De 6 à 10 fois
6 = De 11 à 20 fois
7 = Plus de 20 fois
8 = S'est produit dans le passé, mais pas depuis un an

Commentaires :

MERCI BEAUCOUP DE VOTRE COLLABORATION

	1 fois	2 fois	3 à 5 fois	6 à 10 fois	11 à 20 fois	Plus de 20 fois	pas dans la dernière année, mais c'est arrivé dans le passé	Jamais
AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE								
9. Saisir l'enfant par le coup et lui serrer la gorge								
10. Sacrer ou jurer après l'enfant								
11. Battre l'enfant, le frapper encore et encore, aussi fort que possible								
12. Dire à l'enfant que vous alliez le placer ailleurs ou le mettre à la porte								
13. Brûler ou ébouillanter volontairement l'enfant								
14. Menacer l'enfant de lui donner une fessée, sans le faire								
15. Frapper l'enfant ailleurs que sur les fesses avec un objet comme une ceinture, une brosse à cheveux, un bâton ou un autre objet dur								
16. Taper sur la main, le bras ou la jambe								
17. Enlever à l'enfant des privilèges ou le priver de quelque chose								
18. Pincer l'enfant								
19. Menacer l'enfant avec un couteau ou un fusil								
20. Lancer ou jeter l'enfant par terre								
21. Dire à l'enfant qu'il est stupide ou paresseux ou lui dire des noms								
22. Donner à l'enfant une claque au visage, sur la tête ou sur les oreilles								

MERCI BEAUCOUP DE VOTRE COLLABORATION

Appendice B
Résultats individuels

Tableau 13

Scores aux échelles du QRC-enfant et cote de violence envers l'enfant
pour chaque participante
(N = 41)

Numéro du sujet	Agression psychologique	Punition corporelle	Assaut physique	Cote de violence
1	13	3	0	3
2	3	0	0	1
3	8	1	0	3
4	16	5	0	5
5	10	13	13	19
6	67	27	0	8
7	27	10	0	6
8	29	6	8	18
9	29	2	0	4
10	2	33	0	7
11	21	4	0	3
12	115	58	25	20
13	2	1	0	3
14	8	4	0	3
15	1	1	0	3
16	0	1	0	3
17	24	5	0	6
18	57	4	0	4
19	15	5	0	5
20	14	8	0	5
21	8	0	4	15

Tableau 13

Scores aux échelles du QRC-enfant et cote de violence envers l'enfant
pour chaque participante (suite)
(N = 41)

Numéro du sujet	Agression psychologique	Punition corporelle	Assaut physique	Cote de violence
22	0	2	0	3
23	0	0	1	9
24	8	1	0	3
25	20	16	0	7
26	0	0	0	0
27	79	58	2	14
28	2	2	0	3
29	4	2	0	3
30	28	3	0	4
31	25	8	0	6
32	33	29	0	8
33	11	5	0	5
34	33	0	0	2
35	0	0	0	0
36	20	50	0	7
37	48	0	1	10
38	15	4	0	3
39	50	10	1	12
40	4	0	0	1
41	29	8	0	6

Tableau 14

Scores aux échelles du QRC-conjoint, cote de violence conjugale et score à l'échelle de punition physique dans l'enfance pour chaque participante
(N = 41)

Numéro du sujet	Agression verbale	Agression physique mineure	Agression physique sévère	Cote de violence conjugale	Punition physique enfance
1	54	2	3	11	2
2	84	2	0	3	5
3	100	0	25	16	8
4	133	27	1	10	3
5	7	0	0	1	8
6	25	0	0	1	0
7	67	0	0	1	1
8	40	0	0	1	1
9	116	10	27	16	3
10	83	0	4	11	8
11	24	0	0	1	1
12	93	12	0	4	7
13	125	75	175	18	0
14	150	27	28	18	11
15	29	2	4	11	1
16	150	65	39	18	0
17	83	5	2	7	8
18	59	9	2	7	7
19	95	4	2	8	5
20	125	33	4	14	7
21	53	1	15	15	0

Tableau 14

Score aux échelles du QRC-conjoint, cote de violence conjugale et score à l'échelle de punition physique dans l'enfance pour chaque participante (suite)
(N = 41)

Numéro du sujet	Agression verbale	Agression physique mineure	Agression physique sévère	Cote de violence conjugale	Punition physique enfance
22	140	9	2	8	2
23	105	37	9	14	6
24	108	12	1	8	4
25	44	0	2	7	1
26	99	50	29	18	2
27	98	10	2	8	4
28	150	58	34	18	6
29	62	2	0	3	4
30	94	3	1	8	3
31	103	0	1	8	0
32	75	1	27	15	11
33	133	38	59	18	0
34	64	0	0	1	0
35	65	0	0	1	0
36	129	0	0	2	0
37	115	0	0	2	1
38	125	16	0	6	1
39	140	31	6	14	5
40	73	40	15	17	0
41	68	12	6	11	4

Tableau 15

Scores aux échelles du MJVE et score global au MJVE
pour chaque participante
(N = 41)

Numéro du sujet	Tolérance	Blâme	Non responsabilité	Rejet	Isolement	Intimidation	Score global
1	3,13	1,09	1,20	2,00	3,75	2,00	2,05
2	1,38	1,00	2,20	1,25	3,00	2,00	1,61
3	2,00	2,18	1,60	1,25	2,25	1,50	1,80
4	3,13	1,00	1,00	2,13	2,25	1,88	1,86
5	4,75	2,55	1,60	3,63	6,50	3,13	3,50
6	3,00	1,00	1,00	3,25	3,50	2,88	2,34
7	3,00	1,36	2,60	2,00	2,28	2,13	2,18
8	6,13	3,36	2,20	1,13	1,75	1,88	2,91
9	2,50	1,00	1,00	1,38	3,25	1,75	1,68
10	4,00	1,09	2,00	1,50	1,00	1,88	1,93
11	1,63	1,18	1,40	1,75	2,25	3,35	1,86
12	5,63	1,00	1,00	1,00	2,00	2,13	2,14
13	2,00	2,64	1,00	1,00	1,00	1,13	1,63

Tableau 15

Scores aux échelles du MJVE et score global au MJVE
pour chaque participante (suite)
(N = 41)

Numéro du sujet	Tolérance	Blâme	Non responsabilité	Rejet	Isolement	Intimidation	Score global
14	3,25	1,18	1,20	1,25	1,00	1,50	1,61
15	3,63	2,64	1,00	1,38	2,00	1,75	2,18
16	4,25	3,27	2,20	2,13	5,25	2,13	3,09
17	2,88	1,75	2,20	1,13	2,75	2,75	2,20
18	4,88	1,09	2,00	1,50	2,25	2,63	2,55
19	4,00	2,18	1,00	1,50	1,00	2,50	2,21
20	1,00	1,00	1,00	1,00	2,00	1,25	1,14
21	3,38	2,18	2,40	1,88	3,25	2,50	2,68
22	4,38	1,27	1,20	1,25	2,50	1,88	2,05
23	1,00	1,00	1,00	1,13	2,25	1,63	1,25
24	7,00	7,00	7,00	1,38	4,00	3,33	5,15
25	2,38	1,09	2,20	1,50	2,25	2,25	1,84
26	3,50	2,82	2,20	1,00	1,25	1,00	2,07

Tableau 15

Scores aux échelles du MJVE et score global au MJVE
pour chaque participante (suite)
(N = 41)

Numéro du sujet	Tolérance	Blâme	Non responsabilité	Rejet	Isolement	Intimidation	Score global
27	4,00	2,82	1,80	1,00	1,75	1,25	2,20
28	2,50	1,55	1,00	3,00	4,75	2,50	2,39
29	4,25	1,09	1,20	2,25	4,25	1,63	2,27
30	2,88	1,55	5,20	1,88	2,25	1,87	2,39
31	3,00	7,00	7,00	1,13	2,00	2,13	3,87
32	5,13	1,00	1,60	1,38	2,25	1,63	2,11
33	3,00	2,27	1,80	4,63	5,75	3,88	3,39
34	4,63	2,00	2,20	1,29	1,75	2,75	2,51
35	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,13	1,20
36	2,25	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,23
37	2,50	1,00	1,00	2,00	3,50	2,38	1,93
38	2,50	1,00	1,00	1,00	1,75	2,00	1,52
39	4,00	1,00	1,00	1,25	1,75	1,50	1,75

Tableau 15

Scores aux échelles du MJVE et score global au MJVE
pour chaque participante (suite)
(N = 41)

Numéro du sujet	Tolérance	Blâme	Non responsabilité	Rejet	Isolement	Intimidation	Score global
40	2,25	1,00	1,00	1,38	1,00	2,00	1,48
41	4,39	3,27	4,40	3,38	5,00	3,63	3,84

Tableau 16

Âge, niveau de scolarité, type de famille, nombre d'enfants à la maison, principale source de revenu personnel et niveau de revenu familial net annuel déclarés par chaque participante
(N = 41)

Numéro du sujet	Âge	Niveau de scolarité	Type de famille	Nombre d'enfants à la maison	Source de revenu personnel	Niveau de revenu familial net annuel
1	38	4	1	3	1	9
2	45	5	2	3	5	2
3	43	4	1	3	2	5
4	29	2	2	2	2	1
5	29	2	3	5	2	2
6	32	2	3	2	1	3
7	32	3	1	1	7	6
8	46	2	2	3	2	1
9	29	4	2	3	2	2
10	30	2	2	4	4	1

Note. Les chiffres indiquant le niveau de scolarité, le type de famille et le niveau de revenu familial net renvoient aux caractéristiques sociodémographiques associées à chacun d'eux dans la section 1 du questionnaire (voir Appendice A, p. 71)

Tableau 16

Âge, niveau de scolarité, type de famille, nombre d'enfants à la maison, principale source de revenu personnel et niveau de revenu familial net annuel déclarés par chaque participante (suite)
(N = 41)

Numéro du sujet	Âge	Niveau de scolarité	Type de famille	Nombre d'enfants à la maison	Source de revenu personnel	Niveau de revenu familial
11	38	7	1	2	4	2
12	39	2	2	2	2	1
13	30	2	2	2	2	1
14	30	4	2	1	2	1
15	25	2	1	3	1	4
16	38	2	1	2	1	6
17	27	2	2	3	7	1
18	32	4	3	3	5	5
19	36	4	3	1	4	8
20	26	2	2	3	2	1

Note. Les chiffres indiquant le niveau de scolarité, le type de famille et le niveau de revenu familial net renvoient aux caractéristiques sociodémographiques associées à chacun d'eux dans la section 1 du questionnaire (voir Appendice A, p. 71)

Tableau 16

Âge, niveau de scolarité, type de famille, nombre d'enfants à la maison, principale source de revenu personnel et niveau de revenu familial net annuel déclarés par chaque participante (suite)
(N = 41)

Numéro du sujet	Âge	Niveau de scolarité	Type de famille	Nombre d'enfants à la maison	Source de revenu personnel	Niveau de revenu familial
21	38	2	2	2	2	3
22	39	2	1	2	7	6
23	40	3	1	2	4	
24	40	6	2	1	2	1
25	37	7	2	2	1	5
26	39	2	2	2	2	1
27	35	2	1	4	4	10
28	41	2	2	2	1	3
29	30	2	2	1	1	1
30	24	1	3	3	2	1

Note. Les chiffres indiquant le niveau de scolarité, le type de famille et le niveau de revenu familial net renvoient aux caractéristiques sociodémographiques associées à chacun d'eux dans la section 1 du questionnaire (voir Appendice A, p. 71)

Tableau 16

Âge, niveau de scolarité, type de famille, nombre d'enfants à la maison, principale source de revenu personnel et niveau de revenu familial net annuel déclarés par chaque participante (suite)
(N = 41)

Numéro du sujet	Âge	Niveau de scolarité	Type de famille	Nombre d'enfants à la maison	Source de revenu personnel	Niveau de revenu familial
31	27	4	2	2	2	1
32	39	2	1	2	2	2
33	33	2	2	2	2	2
34	30	4	1	2	1	6
35	39	7	1	4	7	4
36	40	2	1	2	2	2
37	31	2	2	2	1	2
38	34	2	3	4	1	4
39	30	2	2	1	1	1
40	43	3	2	3	4	2
41	26	5	2	2	1	4

Note. Les chiffres indiquant le niveau de scolarité, le type de famille et le niveau de revenu familial net renvoient aux caractéristiques sociodémographiques associées à chacun d'eux dans la section 1 du questionnaire (voir Appendice A, p. 71)

Remerciements

Je désire exprimer ma reconnaissance à ma directrice de mémoire, madame Andrée Fortin, Ph.D., professeure agrégée, à qui je suis redevable d'une assistance constante et éclairée. Je souhaite également remercier la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux de la Montérégie pour le support financier accordé à la réalisation de cette recherche.